

**SAC-080502**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

200<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le vendredi 2 mai 2008

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

### MEMBRES

Robert Baudouin, professeur	Moncton	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Andrew Boghen, doyen	U de M	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Justin Robichaud, étudiant	Moncton
Richard Boulanger, professeur	Moncton	Marie Moussokoro Saade, étudiante	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Jason Savoie, étudiant	Shippagan
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Emmanuelle Tremblay, professeure	Shippagan
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Danielle Vienneau, étudiante	Edmundston
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston	Manfred Winter, professeur	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Paul Deguire, professeur	Moncton		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	<b>INVITÉS ET INVITÉES</b>	
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure	Moncton	Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Serge Gauvin, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Marielle Gervais, professeure	Moncton	Nassir El-Jabi, vice-recteur Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Salem Lakhal, professeur	Moncton	Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
David Lonergan, professeur	Moncton	Claudette Melanson, professeure à la retraite	Moncton
France Marquis, professeure	Edmundston	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston		
Cong Tam Nguyen, professeur	Moncton		
Ward O'Neill, directeur	Moncton		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Marie-France Albert, Michèle L. Caron, Paul-A. Chiasson, Guy Lefrançois, Patrick Maltais, François Renaud, Hubert Roussel, Sid-Ahmed Selouani et Luc Vigneault

**ABSENCES :** Paul-Émile Benoit et Jonathan Blanchard

1.	OUVERTURE .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-071102 .....	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-080303 .....	5
	7.1 Protocole d'édition de l'Université de Moncton .....	5
	7.2 La gestion des études supérieures .....	5
	7.3 Fonction de la RVD .....	5
8.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK .....	5
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	7
	9.1 Inclusion du Certificat en gestion des services financiers dans le Baccalauréat en commerce .....	7
	9.2 Modifications au Baccalauréat en sciences forestières - régimes régulier et coopératif .....	7
	9.3 Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical .....	11
	9.4 Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques .....	11
	9.5 Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire .....	13
	9.6 Modifications au programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) .....	13
	9.7 Modification à la Maîtrise en science infirmière .....	14
	9.8 Modifications à la Maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien) .....	15
	9.9 Modifications au règlement universitaire 10.4 Abandon de cours .....	15
	9.10 Résolutions transmises à titre d'information .....	17
10.	CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2008 À 2013 .....	17
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080325 .....	17
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	17
	12.1 Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource) .....	17
	12.2 Maîtrise en orientation (maîtrise en orientation et maîtrise ès arts en orientation) .....	23
	12.3 Ajout d'une orientation Systèmes industriels et automatisation au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) .....	25
	12.4 Programmes de cycles supérieures en études appliquées du vieillessement .....	26
13.	NOMINATIONS .....	28
	13.1 Bureau de direction du Sénat académique .....	28
	13.2 Comité conjoint de la planification .....	28
	13.3 Comité d'appel du Sénat académique .....	28
	13.4 Comité d'attestation d'études .....	28
	13.5 Comité de sélection des grades honorifiques .....	29
	13.6 Comité des programmes .....	29
	13.7 Conseil de la langue française .....	29
14.	CRÉNEAUX DE RECHERCHE .....	29
15.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-080419 .....	31
16.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE .....	33
17.	AFFAIRES NOUVELLES .....	34
	17.1 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton .....	34
	17.2 Remerciements .....	38

18.	PROCHAINE RÉUNION .....	39
19.	CLÔTURE .....	39
	DOCUMENTS .....	40
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1-2)
	DOCUMENT B : Protocole d'édition de l'Université de Moncton .....	B(1)
	DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes .....	C(1)
	DOCUMENT D : Calendriers universitaires 2008 à 2013 .....	D(1-6)
	DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-080325 .....	E(1-173)
	DOCUMENT F : Nominations .....	F(1-9)
	DOCUMENT G : Créneaux de recherche (TIC) .....	G(1-31)
	DOCUMENT H : Créneaux de recherche (OMP) .....	H(1-19)

- \* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

8 h 35 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 200<sup>e</sup> séance du Sénat académique. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue à Justin Robichaud, étudiant au Campus de Moncton, deuxième mandat; Marie Moussokoro Saade, étudiante au Campus de Moncton; Jason Savoie, étudiant au Campus de Shippagan et Danielle Vienneau, étudiante au Campus d'Edmundston. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme le droit de présence.

## 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

### **R : 01-SAC-080502**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par David Lonergan, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.* »

### **Amendement**

### **R : 02-SAC-080502**

Manfred Winter, appuyé par Paul Deguire, propose :

« *Que l'on ajoute à la rubrique Affaires nouvelles le point Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants.* »

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Vote sur R01	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-080303

**Correction** : À la page 7, au point 8, deuxième paragraphe, sixième ligne, il faut lire : « ... qu'il s'agit de disciplines qui sont souvent présentes dans les universités du Nouveau-Brunswick. »

### **R : 03-SAC-080502**

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Charles Bourque, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-080303 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R03	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 7.1 (7.1) Protocole d'édition de l'Université de Moncton

La secrétaire générale (**SG**) présente le contenu de la note préparée par les conseillers juridiques au sujet de la mise en place d'un protocole d'édition à l'Université. Le contenu de la note explique que la diffamation n'a pas de définition précise et le contenu discute du test de la personne raisonnable. Cette note sera envoyée dans tous les décanats et les centres de recherche.

### 7.2 (12) La gestion des études supérieures

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (**VRER**) rappelle que, à la dernière réunion du Sénat académique, les membres avaient donné le mandat au Bureau de direction du Sénat académique de mettre sur pied un comité qui aurait comme but d'étudier la gestion des études supérieures. En tenant compte des directives des sénatrices et des sénateurs ainsi que de la Politique sur les comités *ad hoc* du Sénat académique, le comité a été créé et il commencera ses travaux dans les prochains jours.

**Lakal** : Est-ce possible de connaître les noms des membres du comité?

**VRER** : Gilles Bouchard, Faculté des arts et des sciences sociales (Campus de Moncton), Louise Girard, Faculté des sciences (Campus de Moncton), Samira Beliazid, Secteur des arts, (Campus d'Edmundston), Andrew Boghen, Faculté des études supérieures et de la recherche et Jonathan Blanchard, étudiant aux cycles supérieurs. Le VRER agira à titre de président du comité.

**Lakal** : Il y a peut-être un problème dans la composition du comité car le point a été soulevé par Gilles Bouchard et il est membre du comité. Cela pourrait poser un problème d'éthique. N'est-il pas jugé et partie?

**VRER** : Le Bureau de direction du Sénat académique a examiné ceci et a jugé bon que le sénateur Bouchard soit membre du comité de même que le vice-recteur adjoint à la recherche. Nous n'y voyons aucune difficulté.

### 7.3 (14.1) Fonction de la RVD

Le **Recteur et vice-chancelier** rappelle qu'il y avait une proposition concernant la circulation des procès-verbaux de la réunion des vice-doyennes et des vice-doyens (RVD) et que cette proposition avait été battue puisqu'elle n'avait pas recueilli 10 votes. Suite à un point d'ordre soulevé immédiatement après le vote, le président d'assemblée a suggéré que cette proposition pourrait être considérée comme un préavis à la prochaine réunion.

## 8. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Recteur et vice-chancelier** : Depuis la dernière réunion du Sénat académique tenue le 3 mars, le Groupe de travail s'est réuni le 26 mars. À cette réunion, nous avons demandé un certain nombre de précisions par rapport à certains éléments dans le rapport que nous souhaitons soumettre au premier ministre. Plusieurs corrections ont été apportées dans le rapport et nous avons rencontré le premier ministre la semaine dernière lors d'un échange qui a duré une heure. Nous lui avons fait part du rapport, à peu près dans sa forme finale, malgré qu'un certain nombre de précisions doivent encore être intégrées dans le rapport.

Le premier ministre nous a informé que son intention était de publier le rapport. Il souhaite le faire d'ici la fin du mois de mai. Son intention est aussi de publier simultanément une réponse au rapport du Groupe de travail. Comme vous pouvez vous y attendre, il y a des éléments sur lesquels il y a des implications budgétaires importantes pour la province du Nouveau-Brunswick. Je suppose qu'un certain nombre de décisions doivent se faire au sein des divers comités. Il est certain que le rapport sera publié avant l'ajournement de l'Assemblée législative.

Le contenu du rapport rejoint bon nombre d'éléments que j'ai exprimés au cours de la dernière année tant au Sénat académique qu'au Conseil des gouverneurs. Je peux réitérer le fait que c'est un rapport qui met l'accent sur les étudiantes et les étudiants et aussi sur

8. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
(suite)

un certain nombre de défis dont font face les universités du Nouveau-Brunswick, particulièrement dans un contexte de concurrence nationale.

De plus, notre mandat nous permettait de commenter le rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, soit préciser les éléments sur lesquels nous sommes en désaccord et les éléments sur lesquels nous sommes généralement d'accord.

Concernant l'Université de Moncton, ce n'est pas un secret de polichinelle que le Groupe de travail n'ira pas dans la direction du rapport de la Commission en ce qui concerne la structure de notre institution par rapport aux trois campus et par rapport à la gouvernance bicamérale. Certes, il y a des défis qui sont importants, tant pour notre université que les autres. On essaie d'adresser un certain nombre de ces questions, questions qui se posent au niveau des ressources financières, du développement de la recherche, des cycles supérieurs et d'autres éléments sur lesquels le Groupe de travail pensait que nous étions en mesure d'innover en tant que juridiction.

On se souviendra aussi que, lors du dépôt du rapport de la Commission, il y a eu un long débat sur la question d'une plus grande fluidité entre le collège communautaire et l'Université. Cette question sera adressée dans le rapport. Je souhaite tout simplement que ce rapport puisse être publié le plus rapidement possible.

**Bouchard** : Le rapport de la Commission disait en gros que le *statu quo* allait mener à une catastrophe en ce qui a trait aux universités. On disait que l'Université de Moncton ne pourrait pas survivre bien longtemps avec son régime actuel et l'on proposait les fameuses écoles polytechniques. Est-ce que vous êtes en accord avec l'énoncé que le *statu quo* ne fonctionnait pas? Et est-ce que votre comité va suggérer de nouveaux moyens pour faire face à la situation?

**Recteur et vice-chancelier** : En rapport avec cette question, je n'ai pas l'impression que le rapport du Groupe de travail sera aussi alarmiste que celui de la Commission. Selon moi, le rapport de la Commission n'a pas bien saisi l'historique et la culture de notre institution et pourquoi elle déploie ses activités dans les trois régions acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, si vous allez voir dans le rapport de l'Université, soumis à la Commission en avril 2007, je crois que l'on avait présenté les défis de taille dont fait face l'Université. Ces défis sont surtout liés à l'évolution démographique de la population acadienne et francophone. Cette réalité existe et nous en sommes conscients. Cela exerce des pressions énormes sur l'institution, mais je peux vous dire qu'il y a une volonté dans les trois régions acadiennes pour assurer le maintien et voir aux éléments qui assureraient une vitalité de notre université dans les trois régions. Je pense que je l'ai entendu pendant le processus de consultations lors des travaux de la Commission. Je l'ai certainement entendu lorsque je suis allé à quelques reprises rencontrer les groupes sociaux, économiques et culturels tant dans le Nord-Ouest que dans le Nord-Est. Je pense qu'il faut en tenir compte.

Quand on regarde et que l'on écoute, tant la communauté universitaire de l'Université de Moncton que les collectivités locales de nos trois campus universitaires, je pense qu'il y a une volonté de faire évoluer le rôle et la mission de nos trois campus. Je pense qu'il y aura des éléments dans ce sens dans le rapport du Groupe de travail. Vous comprendrez que je n'étais pas très intéressé que mes collègues des trois autres universités du Nouveau-Brunswick ou des collèges communautaires déterminent de façon précise à quoi l'Université de Moncton devrait ressembler. Évidemment, il y aura des principes importants qui seront énoncés pour l'ensemble de nos universités et un certain nombre d'orientations générales qui pourraient être souhaitées dans le rapport concernant certaines de nos institutions. Je pense que c'est au lendemain de la publication, si le gouvernement souhaite que l'on aille dans cette direction, que collectivement, comme institution, on devra y voir.

## 9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

### 9.1 Inclusion du Certificat en gestion des services financiers dans le Baccalauréat en commerce

**VRER** : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en commerce soient acceptées, c'est-à-dire l'ajout du Certificat en gestion des services financiers dans le programme de Baccalauréat en commerce. La demande a été acceptée par le Conseil académique de l'Éducation permanente. La proposition de la modification du programme se trouve à la page 4 du document.

**R : 04-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en commerce. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

### 9.2 Modifications au Baccalauréat en sciences forestières – régimes régulier et coopératif

**VRER** : Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que, dans le nouveau programme proposé, la condition d'admission soit la condition « C ». Il s'agit d'une refonte majeure du programme de Baccalauréat en sciences forestières - régimes régulier et coopératif dans laquelle on prévoit que la durée du programme passera de 5 ans à 4 ans et dont le nombre de crédits passera de 150 à 124 crédits. De plus, la session des cours d'été sera éliminée pour les étudiantes et les étudiants inscrits au régime coopératif.

Comme vous le savez, la reconfiguration des programmes prévoit des programmes de 120 crédits. Dans ce programme, quatre crédits se récupèrent par deux stages de deux semaines. On a également inclus dans le nouveau programme deux nouveaux cours qui rencontrent certains objectifs de formation générale liés au projet de la reconfiguration des programmes.

Ce programme a été déposé au Comité des programmes et je vous assure qu'il y a eu un va-et-vient entre le Comité et la Faculté de foresterie à maintes reprises afin de pouvoir créer un programme qui soit le meilleur possible. Aux pages 13 et 14, vous pouvez voir la série de questions et de points qui ont été soulevés par le Comité des programmes à sa réunion du 10 décembre 2007 et vous pouvez voir que l'on parlait des paramètres de la reconfiguration des programmes. La Faculté de foresterie a répondu à ces questions en détails et à la satisfaction du Comité des programmes.

L'objectif de la modification est de rendre le programme plus concurrentiel. Aussi, parmi les objectifs, on voulait également assurer l'offre d'un plus grand nombre de crédits de cours à option. De plus, on voulait maintenir le Baccalauréat en sciences forestières comme programme d'études et l'on voulait aussi mieux accommoder les ressources professorales.

Au niveau des répercussions sur les ressources professorales, l'impact sera minimal. Aucune ressource additionnelle n'est demandée dans le nouveau programme. Enfin, la Faculté de foresterie et celle de la University of New Brunswick examinent présentement les possibilités d'un partenariat.

À la page 49 du document, la Faculté de foresterie présente le plan de transition. Celui-ci commencera en septembre 2008 et il sera complété à l'automne 2010. Pour fin d'information, sachez que le Comité des programmes a étudié et accepté la modification de 23 cours obligatoires, la création de neuf cours obligatoires, l'abolition de cinq cours obligatoires, la modification de cinq cours à option, la création de trois nouveaux cours à option et l'abolition de dix cours à option.

9.2 **Modifications au Baccalauréat en sciences forestières – régimes régulier et coopératif** (suite)

**R : 05-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Lise Caron, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures apportées aux programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régime régulier) et de Baccalauréat en sciences forestières (régime coopératif) à compter de septembre 2008. »*

**Deguire** : Ceci semble être un appauvrissement de la formation scientifique. Est-ce que ce programme est un programme que l'on considère scientifique ou non? Il semble y avoir une diminution de la qualité de la formation en chimie, en mathématiques et en statistique. De plus, vous avez mentionné que l'on était tout près du respect des 120 crédits et que les quatre crédits supplémentaires étaient liés aux stages. Cependant, lorsque l'on regarde la structure du programme à la page 26, on observe qu'il y a 82 crédits obligatoires plus neuf crédits de cours à option, donc 91 crédits en foresterie. Je me demande si la formation générale est respectée ou si la Faculté de foresterie devra, dans un an ou deux, refaire son programme pour satisfaire aux objectifs de la reconfiguration.

**VRER** : C'est une question qui a été étudiée au Comité des programmes. Je comprends le sens de votre intervention, mais je pense qu'il faut attendre la complétion de l'agrément pour voir comment arrimer le programme avec le projet de la reconfiguration des programmes.

**L. Caron** : Dans les deux prochaines années, suite aux rondes de l'agrément, nous serons en mesure de connaître les besoins de l'agrément. Par la suite, nous pourrons voir dans quelle mesure ces besoins s'arriment avec la formation générale. Cela nous semblait plus important dans un premier temps de faire la grande modification sur la durée du programme. Sinon, le défi aurait été très grand.

**Deguire** : Je ne pense pas que le programme satisfasse aux paramètres de la reconfiguration. Je comprends qu'ils auront du travail à faire dans deux ans.

**Bouchard** : Le Comité des programmes a présenté les questions qu'ils avaient posées et les réponses. J'ai été un peu consterné par l'importance des questions. Il y a deux points qui m'ont particulièrement frappé. C'est la réduction des cours de trois à deux crédits, voire un crédit et cela, des fois, sans trop de changements dans les descriptions. Aussi, il y a le point soulevé par le sénateur Deguire, soit 91 crédits dans la discipline sur 124 crédits, ce qui est un chiffre très important par rapport à la norme. Quatre-vingt onze crédits, c'est énorme. Pour l'instant, je ne pourrai pas voter en faveur de cela, malgré que je comprenne très bien la situation dans laquelle se trouve les sciences forestières.

Je comprends qu'il faut passer de cinq à quatre ans. Ceci me rappelle la situation de la Faculté des sciences de l'éducation. L'expérience de la Faculté des sciences de l'éducation nous apprend qu'il est préférable d'offrir des cours de trois crédits. Je pense qu'elle a fait à peu près la même chose. Elle ne voulait pas sacrifier la matière qu'elle donnait, mais elle était obligé de la faire disparaître. Alors, on a fait des accommodements déraisonnables, à mon avis, et l'on a diminué plusieurs des cours de trois à deux crédits. Certaines professeures et certains professeurs se sont retrouvés dans des situations difficiles, c'est-à-dire beaucoup de contenu à passer dans un petit nombre de crédits. Plusieurs ont eu des difficultés avec les étudiantes et les étudiants et d'autres ont réduit la matière et ils ont eu des problèmes avec leurs collègues qui leur reprochaient de ne pas avoir vu toute la matière. Je crois que la Faculté de foresterie fera face à de sérieux problèmes de gestion avec ça. Je crois qu'il est préférable, si l'on veut diminuer un programme de cinq ans à quatre ans, d'accepter que les étudiantes et les étudiants verront moins de matière. Ce n'est pas la quantité, c'est la qualité de la formation qui compte. Je pense que l'on essaie de comprimer cinq ans en quatre ans. Je ne peux pas accepter qu'un programme ait 91 crédits dans la discipline. C'est un précédent qui est dangereux et qui va faire en sorte que les disciplines vont se replier sur elles-mêmes.



9.2 **Modifications au Baccalauréat en sciences forestières – régimes régulier et coopératif** (suite)

**C. Bourque** : Ma question a peut-être un lien avec la formation disciplinaire qui est très élevée. À la page 18, je remarque que le programme n'a pas encore eu son agrément. Est-ce que l'ancien programme avait l'agrément du BCAF? Est-ce que la forte teneur en cours de foresterie est exigée par un agrément qui serait obtenu prochainement?

**L. Caron** : Quand un nouveau programme est accepté, nous devons en informer le Bureau canadien d'agrément. Le Bureau décide, par rapport aux modifications apportées au programme, s'il va continuer à nous soumettre à l'agrément que l'on avait déjà où revenir nous visiter pour voir si l'on est toujours conforme à l'agrément. Je tiens tout de suite à vous rassurer que, d'ici un an, le Bureau canadien d'agrément doit venir. J'en ai la confirmation.

Quant au nombre élevé de crédits de cours obligatoires dans la discipline, je vous réfère à la page 18 et je vous dirais que je partage un peu l'inquiétude des sénatrices et des sénateurs autour de la table qui ne sont pas dans le processus d'agrément comme on l'est, soit de voir le nombre très élevé de cours obligatoires FORS. Si l'on se compare à la University of New Brunswick ou à Lakehead University qui ont l'agrément du programme ou qui sont dans le processus d'agrément du programme, ils ont le même pourcentage de cours obligatoires FORS. On espère que, dans la prochaine ronde d'agrément, le Bureau canadien d'agrément va avoir une plus grande ouverture vers la réduction de cours obligatoires, ce qui semble être le cas, mais nous ne pourrions pas le savoir avant un an.

**C. Bourque** : Si j'ai bien compris, vous avez déjà l'agrément depuis bon nombre d'années et suite aux changements majeurs, vous aurez à répéter l'exercice.

**L. Caron** : Le processus d'agrément est renouvelé chaque six ans. Le processus sera enclenché sous peu.

**Lonergan** : Vous dites que l'anglais est extrêmement important dans la formation des étudiantes et des étudiants en foresterie, toutefois, vous n'exigez qu'un cours d'approche, soit ANGL1022. Qu'est-ce qui justifie ce paradoxe?

**L. Caron** : Suite aux conseils du Secteur des arts et lettres, nous avons ajouté ANGL1022. Nous avons toutefois quelques crédits de cours au choix. On va certainement inviter nos étudiantes et nos étudiants à poursuivre leurs connaissances en anglais en se servant de cours au choix. On nous a recommandé ANGL1022.

**Nguyen** : Je partage entièrement les inquiétudes du sénateur Bouchard concernant la réduction importante du nombre de crédits. Je comprends que ramener un programme de cinq ans à quatre ans peut certainement augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants. Je m'inquiète cependant sur le fait que nous sommes loin de pouvoir nous comparer aux programmes de la University of New Brunswick et de la Lakehead University. Alors, comme je ne suis pas dans le domaine de la foresterie et que je ne connais pas les règles de l'agrément, est-ce que vous pouvez me dire si le nouveau programme sera allégé? Je m'inquiète beaucoup sur la concurrence si l'on dit que nos étudiantes et nos étudiants ne sont pas concurrentiels comparés aux étudiants des autres universités. Est-ce que l'on est certain que dans deux ans le BCAF ne dira pas non, on est désolé, refaite votre travail?

**L. Caron** : Concernant l'agrément, il faut d'abord que le programme soit accepté par l'Université. Toutefois, dans la préparation du nouveau programme, nous nous sommes assurés auprès du Bureau canadien d'agrément que les modifications majeures proposées pouvaient le satisfaire. Les indices sont positives. Le fait que la Lakehead University, qui avait un programme de cinq ans réduit à quatre ans, ait été accepté, et le fait que l'on suit sensiblement la même piste qu'eux, nous porte à croire que l'agrément nous sera donné.

**Winter** : Il y a une question qui se pose dans le projet de la reconfiguration des programmes à savoir si les cours au choix vont disparaître. Maintenant, si l'on suggère aux étudiantes et aux étudiants de prendre des cours d'anglais à l'intérieur des cours au choix, *de facto* dans ce secteur-ci, les cours au choix disparaissent, car il n'y aura plus de choix. Je crois que c'est une piste très dangereuse si l'on va commencer à parler de formation générale dans le processus de reconfiguration. Je suis tout à fait conscient que c'est un élément qui est très petit dans toute cette affaire, mais je crois que c'est la porte qui s'ouvre

## 9.2 Modifications au Baccalauréat en sciences forestières – régimes régulier et coopératif (suite)

très tranquillement à la disparition d'une certaine multidisciplinarité des disciplines qui ne sont pas perçues comme des disciplines importantes pour une formation dans une carrière. Je vais voter contre pour cette petite raison.

**Navarro-Pardiñas** : Vous avez dit que le Secteur des arts et lettres avait recommandé le cours ANGL1022. Je voudrais savoir, car je suis chef de ce secteur seulement depuis septembre 2007, si ceci a été fait avant et qui a recommandé ça? Je ne suis pas au courant et je voudrais recevoir l'information.

**L. Caron** : Il y a deux ans. J'imagine qu'il s'agissait de Samira Belyazid.

**Navarro-Pardiñas** : Est-ce qu'il y a eu une recommandation écrite du Secteur des arts et lettres que les professeurs d'anglais recommandaient le cours ANGL1022?

**L. Caron** : Non. Il s'agit d'une discussion orale. Si je me souviens bien, le professeur d'anglais, monsieur Hutchman, était partie prenante de la recommandation.

**Navarro-Pardiñas** : À ma connaissance, il n'y a pas eu de réunion pour discuter de cela.

**Lonergan** : Je suis surpris que ce ne soit pas le Département d'anglais ou l'UARD-Anglais qui vous conseille à ce propos, mais plutôt un professeur sur une base plus ou moins informelle. Dans le cas de la reconfiguration, on nous demande de voir de quelle façon les objectifs de formation générale se retrouvent au sein de nos programmes reconfigurés. Cette étape ne semble pas avoir été faite dans le document actuel. Cela veut donc dire que vous serez obligés de faire la concordance entre les objectifs et le nouveau programme. Est-ce prévu dans votre échéancier?

**VRER** : Il faut réaliser que le programme proposé n'est pas un programme reconfiguré. C'est un programme qui tient compte des paramètres en vigueur à l'Université. Sur la question de la reconfiguration, lorsque je suis arrivé à l'Université de Moncton en 2004, le processus avait déjà été amorcé, donc j'ai dû me familiariser avec tout ce qui se passait et tout ce qui s'était passé avant que je sois là. Une chose m'est vite devenue évidente. C'est que le projet de la reconfiguration des programmes ne peut pas être appliqué de fond en comble. Cela a été pris en considération dans toutes les délibérations, dans tous les énoncés de programmes présentés et dans toutes les démarches amorcées jusqu'à ce jour. Il est évident qu'il y a deux types de programmes et que l'Université de Moncton décerne des grades dans certaines disciplines de son propre jugement. L'Université de Moncton décerne aussi des grades dans d'autres disciplines où, à part le jugement de l'Université de Moncton, l'institution doit nécessairement composer avec des ordres d'agrément, c'est-à-dire des programmes professionnels.

Il a toujours été noté que, au niveau des programmes professionnels, le projet de la reconfiguration des programmes ne serait pas aussi évident. Compte tenu des neuf objectifs de la formation générale, ceci n'est pas facile à faire dans le secteur des programmes professionnels. Un mécanisme de dérogation a été prévu dans le projet. Ce n'est pas l'Université de Moncton à elle seule qui décerne des diplômes dans certaines disciplines, elle doit tenir compte des agréments. Nous devons composer avec cette réalité. Si les obligations de l'ordre d'agrément ne sont pas rencontrées, il n'y aura tout simplement pas de programme. C'est une condition très importante.

**P. Albert** : Quand on regarde la Faculté de foresterie, quand on observe toute la compétition, ce n'est pas anodin de dire que nous voulons livrer compétition aux autres universités. Les étudiantes et les étudiants regardent ça et c'est normal. On reconnaît que, au niveau de la foresterie, l'industrie connaît des moments difficiles et cela a affecté la Faculté. On a eu des baisses d'inscriptions au cours des années, mais cette année, il semble y avoir un regain de vie. On vient de doubler les demandes d'admission. Pourquoi? On ne connaît pas exactement les raisons, mais le fait d'entendre que nous allons passer d'un programme de cinq ans à quatre ans est un élément qui joue un rôle dans cela. On sait que pour l'Université et pour le Campus d'Edmundston, le programme de foresterie est très important. Ça fait partie des axes de développement de notre Campus. Au niveau du

### 9.2 **Modifications au Baccalauréat en sciences forestières – régimes régulier et coopératif** (suite)

Comité des programmes, il est évident qu'il y a eu un travail très exhaustif et il y a eu beaucoup de questions. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore certains éléments à corriger, mais quand on regarde l'ampleur de ce qui a été fait, l'importance de cette Faculté pour l'Université, et particulièrement pour notre Campus, ce dossier est très important.

Vote sur R05                      Pour 26                                      Contre 3                                      ADOPTÉE

#### **R : 06-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Lise Caron, propose :

*« Que le Sénat académique accepte que la condition d'admission aux programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régime régulier) et de Baccalauréat en sciences forestières (régime coop) soit la condition C telle que prévue dans les nouvelles conditions d'admission. »*

Vote sur R06                                      unanime                                      ADOPTÉE

### 9.3 **Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que les points 9.3, 9.4 et 9.5 de l'ordre du jour présentent de nombreuses similarités. Ce sont trois programmes appliqués en partenariat avec le CCNB-Dieppe.

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures apportées au profil du programme du Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. À la page 59, on y présente l'historique et les justifications des modifications. Ce programme a été implanté en 2001. Il a été modifié en 2003. Depuis, un nouveau profil de compétences a été adopté par la Société canadienne de science de laboratoire médical. Ces compétences sont requises pour l'examen national qui commencera en 2010. Vous les trouverez à la page 120. En raison de ces nouvelles compétences, les changements doivent être effectués maintenant.

Au niveau des objectifs, on y apporte des changements pour y inclure l'agrément des ordres. La condition d'admission sera la condition « D » et il y a un contingentement en deuxième année. Dans les modifications proposées, on précise que l'Hôpital Georges-L.-Dumont sera le lieu principal de stage. Au niveau des « Autres renseignements », on a également apporté des précisions au niveau de la procédure pour les stages et des précisions quant au comportement des étudiantes et des étudiants tout au long du programme. De plus, on y précise que, après la troisième année, l'examen national peut être écrit et s'il est réussi, la personne peut entrer en fonction.

#### **R : 07-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures apportées au profil du programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical. »*

Vote sur R07                                      unanime                                      ADOPTÉE

### 9.4 **Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques**

**VRER** : Le Comité des programmes recommande les modifications majeures apportées au programme de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques.

Le volet collégial est largement touché par cette réforme. Le programme a été implanté en 1998 et il a été modifié en 2001. Dernièrement, l'Association canadienne des technologues en radiation médicale a établi un nouveau profil de compétences. Ce profil a été adopté et il sera en vigueur pour l'examen d'agrément prévu en septembre 2011. Ceci est la raison principale motivant les changements.

#### 9.4 **Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques** (suite)

Le nouveau programme est présenté à la page 233. De plus, on identifie les milieux de stage, la durée de la deuxième année et la répartition des douze étudiantes et étudiants en stage, soit neuf à Moncton et trois à Campbellton. Au niveau des autres renseignements, la procédure des stages est précisée et on y indique qu'il était possible d'écrire l'examen d'agrément et, sur réussite, d'entrer en fonction après la troisième année.

#### **R : 08-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures apportées au programme de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques. »*

**Deguire** : La quatrième année de tous ces programmes articulés est une année assez générale où nous offrons des cours de plusieurs disciplines. C'est une année de formation générale. Dans d'autres programmes semblables, on note qu'il y a souvent une souplesse quasiment infinie. Par exemple, dans le programme de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical, on devait prendre 9 crédits dans une liste. Quelqu'un pouvait donc prendre ces crédits entièrement en sociologie ou entièrement en philosophie. On se demande comment la formation générale est servie. Ici, il y a une mention de choisir 15 crédits dont un maximum de six crédits par discipline. J'approuve à 100 % cette mention.

Puisque l'on pense ici à une formation générale et à un complément de formation, cela oblige une certaine variété. Si les autres programmes vont éventuellement être reconfigurés, il faudrait penser faire la même chose ailleurs. On en avait déjà discuté à la Faculté des sciences. C'est pour cela que je n'ai pas voté contre tantôt parce que j'avais participé à un vote là-dessus. Je pense que c'est bien fait ici. L'autre question concerne le fait que les étudiantes et les étudiants peuvent, après la troisième année, passer l'examen et commencer à travailler. Est-ce que cela veut dire que le programme de quatre ans n'est pas nécessaire pour le travail? On appelle cela un Baccalauréat pour maintenir l'idée d'un programme articulé, mais finalement la quatrième année est superflue? Est-ce que je comprends bien?

**VRER** : Si les étudiantes et les étudiants écrivent l'examen en troisième année et entrent sur le marché du travail, ils n'ont pas le Baccalauréat. Il faut compléter la quatrième année à l'Université de Moncton pour être muni du titre de Baccalauréat. Je sais que ce ne sont pas toutes les étudiantes et tous les étudiants qui termineront la quatrième année.

**C. Bourque** : Tout d'abord, je suis du même avis que le sénateur Deguire par rapport à cette phrase où l'on recommande six crédits maximum dans la discipline. Cela permet une certaine multidisciplinarité dans cette quatrième année. Par rapport au diplôme collégial que l'on obtient après la troisième année, il est vrai que l'on peut entrer sur le marché du travail, et plusieurs le font, mais en même temps, la majorité des étudiantes et des étudiants diplômés continuent de suivre des cours par le biais de l'éducation permanente ou d'une année additionnelle pour obtenir le baccalauréat. Les informations que nous avons indiquent que la plupart se dirige dans cette direction. Également, les informations que nous obtenons des collèges communautaires indiquent que, pour les trois programmes, les provinces se dirigent vers une exigence de profession du baccalauréat et non du diplôme collégial.

**Bouchard** : Je remarque, bien sûr, qu'il y a quelques cours en sociologie, mais je me demande si nous avons examiné la possibilité d'avoir un cours à option en science politique étant donné que la très grande majorité de ces gens vont travailler dans le secteur public et qu'il y a beaucoup de décisions qui sont prises par le gouvernement provincial et d'autres, qui ont des conséquences directes sur eux. Probablement qu'il est trop tard pour le dire, mais je tiens à le mentionner.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

### 9.5 Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire

**R : 09-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures apportées au profil du programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire. »*

**VRER** : Le programme de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire a été implanté en 2004. Le nouveau profil des compétences sera en vigueur en juillet 2009. Le profil des compétences, développé par la Société canadienne des thérapeutes respiratoires, est présenté à la page 291. Ceci entraîne des modifications dans le programme actuel. À la page 255, vous trouverez les modifications proposées. À part les modifications de cours, il y a les autres modifications telles que le choix des milieux de stages, la durée de la deuxième et de la troisième années et des précisions sur le contingentement. À noter la possibilité d'écrire l'examen d'agrément avant l'obtention du baccalauréat et la possibilité d'entrer sur le marché du travail suite à la réussite de l'examen.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

### 9.6 Modifications au programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)

**R : 10-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation). »*

**VRER** : Les modifications proposées découlent d'un processus d'évaluation qui remonte à 2002 et à des suggestions et des recommandations des évaluatrices. À la page 325, vous pouvez voir que les recommandations se catégorisaient dans trois enveloppes principales : majorer le nombre de crédits qui sont accordés à la thèse, diminuer le nombre de crédits pour le travail individuel et inclure des cours communs aux sciences de la santé ou des cours préparés par d'autres disciplines.

La thèse compte 30 crédits. Plusieurs cours, qui englobent d'autres disciplines, ont été créés. À la page 327, vous verrez que l'ÉSANEF explique qu'elle ne peut pas toujours répondre de façon adéquate aux besoins ponctuels de toutes les étudiantes et de tous les étudiants. On tente d'offrir un programme compétitif et attrayant. Pour ce faire, on propose de créer sept nouveaux cours et en abolir six.

À la page 339, vous avez la modification du programme tel que proposé. Vous avez un changement dans la durée du programme et vous avez quelques changements mineurs dans les objectifs. Au niveau de la répercussion sur les ressources humaines, une réorganisation des ressources humaines existantes est prévue. L'ajout de ressources additionnelles n'est pas nécessaire. Concernant les répercussions sur d'autres programmes, le programme proposé sera complémentaire à d'autres programmes de cycle supérieur à l'Université de Moncton. Des lettres d'appui et des lettres d'appréciation en provenance de différentes instances à l'intérieur de l'Université complètent le dossier.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 20 à 10 h 40

## 9.7 Modification à la Maîtrise en science infirmière

### **R : 11-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification proposée aux conditions particulières d'admission du programme de la Maîtrise en science infirmière, notamment l'exigence d'une note minimale de « B » dans certains cours du programme de baccalauréat servant à l'admission au programme de Maîtrise en science infirmière. »*

**VRER** : Le secteur avait recommandé, afin de créer une meilleure synergie entre les programmes de baccalauréat et de maîtrise, que l'on recommande que la note « B », au lieu de la note « B - », soit exigée dans les cours de premier cycle qui se rapportent aux théories en science infirmière, à la base théorique du soin, à l'initiation à la recherche et aux statistiques.

Il y a un deuxième volet. L'École souhaite que le Comité des programmes entérine une recommandation voulant modifier la date limite du dépôt d'une demande d'admission au programme de maîtrise. Le Comité des programmes a refusé.

**Recteur et vice-chancelier** : À la page 370, lorsque l'on fait l'énumération des cours pour lesquels il faudrait au moins une note « B », est-ce que c'est une énumération générique ou est-ce que ce sont effectivement des cours avec un sigle? Est-ce que ce sont des catégories de cours et est-ce qu'il y a un moyen de les identifier? Il me semble que ce serait utile que le sigle de ces cours soit identifié dans le Répertoire avec le nom du cours.

**Président d'assemblée** : Ces suggestions sont notées.

**Marquis** : Plus spécifiquement, les cours sont SINF3023, SINF4013 et STAT2653.

**E. Robichaud** : Je ne suis pas certain que l'on devrait identifier les sigles. L'admission à la maîtrise n'est pas nécessairement réservée à des étudiantes et des étudiants du Campus de Moncton ou de l'Université de Moncton. Elles peuvent venir d'autres universités ayant d'autres sigles. Je pense que l'on veut s'assurer que les étudiantes et les étudiants dans ces domaines aient atteint des notes minimales. Procéder avec des sigles particuliers n'est pas la bonne voie, selon moi, compte tenu que les étudiantes ou les étudiants viennent de divers programmes ou de diverses universités.

**Recteur et vice-chancelier** : Je comprends le point du sénateur Robichaud. Nous pouvons écrire « ou leur équivalent dans d'autres institutions ».

**Président d'assemblée** : Est-ce que cette suggestion convient à tout le monde? Est-ce que quelqu'un a des objections que l'on ajoute « ou leur équivalent ». Non. On peut ajouter « ou leur équivalent ».

**Deguire** : Je vais partiellement m'opposer et partiellement appuyer la remarque du sénateur Robichaud. M. le recteur et vice-chancelier a parfaitement raison. C'est à la directrice ou au directeur du département, la plupart du temps, ou aux directrices ou aux directeurs d'écoles de vérifier s'il y a une équivalence. Donc, on peut mettre des sigles précis, cela ne me dérange pas du tout. Je suis d'accord avec la dernière proposition. Là où je suis moins d'accord, c'est concernant le cours de statistique. Le cours obligatoire est STAT2653. Dans l'hierarchie des cours de statistique, c'est le cours le plus élémentaire. Des fois, les étudiantes et les étudiants font un autre cours, et s'ils font un autre cours, on devrait certainement considérer de les inscrire à la maîtrise, même s'ils n'ont pas fait spécifiquement le cours STAT2653. Je ne parle pas des gens d'autres universités, je parle des gens à l'Université de Moncton.

**Président d'assemblée** : Je vous précise que nous avons mis « ou leur équivalent » et l'on n'a pas précisé leur équivalent ailleurs. Donc, peut-être que ça répond à votre question.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

### 9.8 Modifications à la Maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien)

#### **R : 12-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications au profil du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien) et la modification proposée aux conditions particulières d'admission notamment l'exigence d'une note minimale de « B » dans certains cours du baccalauréat servant à l'admission au programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien). »*

**VRER** : Il y a la question de la note « B », soit la note minimale dans certains cours de baccalauréat servant à l'admission au programme de la maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien). De plus, on demande la modification de la date limite du dépôt de la demande d'admission. Le Comité des programmes a refusé cette dernière demande.

**Président d'assemblée** : La question de l'équivalence se pose-t-elle? Doit-on ajouter « ou son équivalent »?

**VRER** : Oui.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

### 9.9 Modifications au règlement universitaire 10.4 Abandon de cours

#### **R : 13-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Justin Robichaud, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification du règlement universitaire 10.4.1 (Abandon d'un cours). »*

**VRER** : Il s'agit d'une demande de repousser la date d'abandon de deux semaines. Les nouvelles dates limites seraient le 28 février et le 31 octobre. La raison principale motivant ce changement est que les étudiantes et les étudiants auront une meilleure idée du contenu du cours avant de prendre la décision de poursuivre ou d'abandonner. Cela permettra de formuler une décision plus réfléchie et plus circonstanciée. Il s'agit d'une pratique courante ailleurs.

**Bouchard** : Je suis vraiment surpris. On nous dit que pour avoir une bonne idée d'un cours, il faut deux mois sur à peu près trois mois. Pourquoi ne dit-on pas que l'on veut éviter que l'étudiante ou l'étudiant ait un D ou un E. On est à la fin février et il ne reste plus grand temps. Il y a le congé au mois de mars et il reste environ un mois avant les examens. À mon avis, c'est une farce. Il me semble que l'on est capable d'avoir une bonne idée du contenu d'un cours après un mois et demi et de savoir si ce cours convient ou ne convient pas. Mais deux mois, à mon avis, c'est une façon de dire aux étudiantes et aux étudiants que lorsque vous voyez que ça va mal, quittez le bateau avant qu'il ne coule.

**Gaudet** : Dans la réalité des choses, souvent nos étudiantes et nos étudiants attendent le résultat des premières évaluations. Cela leur permet d'avoir une meilleure idée de leur rendement ou de leur taux de réussite. Il y en a qui ont de la difficulté. C'est sûr que c'est exceptionnel ici. Ce n'est pas tout le monde. C'est deux semaines, ce n'est pas la fin du monde. Je suis tout à fait d'accord avec ça. Cela permet à l'étudiante et à l'étudiant d'avoir une meilleure idée. Parfois, elle ou il éprouve une certaine difficulté. Ils disent « je n'ai pas eu les résultats. Le professeur n'a pas encore corrigé les travaux. Je ne suis pas vraiment en mesure de savoir si je réussis bien malgré les quelques difficultés ». Il faut permettre aux gens d'avoir suffisamment d'informations pour pouvoir prendre leur décision.

**Dako** : J'estime que deux mois, c'est long. C'est même dangereux pour l'étudiante ou l'étudiant, car si après deux mois il se retire de ce cours, est-ce qu'il a le temps de s'inscrire dans un autre cours? Et à quel moment doit-on mesurer la valeur de l'autre cours? Est-ce

9.9 **Modifications au règlement universitaire 10.4 Abandon de cours** (suite)

que deux mois plus tard, il va encore se retirer? C'est vrai que cela leur donne une meilleure idée après deux mois, mais c'est long. Je crois qu'un mois et demi est amplement suffisant pour savoir si le contenu du cours nous intéresse.

**Winter** : Je suis contre aussi, pour une raison pédagogique. Je crois qu'une des fonctions d'une professeure ou d'un professeur d'université est d'émanciper l'étudiante ou l'étudiant pour qu'elle ou il puisse lui-même juger rapidement s'il a du succès dans sa discipline ou non. Je crois que cette manie d'attendre les évaluations avant que l'on puisse dire « j'ai un succès ou je n'ai pas un succès » doit être découragé. Je pense que même le six semaines est trop long. Je crois que l'on devrait le raccourcir au lieu de le prolonger.

**Lonergan** : Je suis plutôt d'accord avec la modification. Je ne vois pas ce que ça enlève au système. Cela ajoute des possibilités aux étudiantes et aux étudiants. Ils ont toujours le droit de se retirer plus vite si jamais elles ou ils le veulent. Cela ne leur permettra pas, quelle que soit la date, de s'inscrire à un autre cours. C'est juste que, à ce moment-là, ça leur donne toutes les possibilités du monde pour se retirer d'un cours dans lequel elles ou ils peuvent effectivement se confronter à un échec ou à une note très faible. Ce n'est pas nécessaire d'ajouter des E ou des D si on peut les éviter. C'est aussi bien qu'il puisse quitter dans l'honneur et éventuellement retrouver à la session suivante d'autres cours. Ça donne une fluidité au système qui est tout à fait adéquate et qui respecte, je pense, le cheminement de certaines étudiantes et certains étudiants qui peuvent avoir besoin de tout le temps imparti pour faire ce choix.

**Saade** : En tant qu'étudiante, je crois que c'est une très bonne idée, car des fois on a plusieurs cours et on ne sait pas vraiment comment s'y prendre avec tous les cours surtout quand on en a six. Donc, on a besoin plus de temps pour réfléchir. On peut comprendre le contenu du cours même en deux semaines. On peut savoir si le cours te plaît ou ne te plaît pas. Mais des fois, avec les résultats, tout devient plus clair. Donc, je pense que, en ajoutant deux semaines, ça ne peut faire que du bien aux étudiantes et aux étudiants.

**Couturier** : Je vais appuyer la proposition. Si l'on se place quelques instants du point de vue des étudiantes et des étudiants, du point de vue du cheminement d'une étudiante ou d'un étudiant dans un programme d'études, on doit appuyer cette proposition. Pour mémoire, il faut se rappeler aussi que, autrefois, l'on avait un autre élément au règlement universitaire qui précisait qu'il devait y avoir une première évaluation avant la date limite de retrait. On a enlevé cet élément pour donner plus de flexibilité au corps professoral pour pouvoir articuler et développer son enseignement à un rythme qui tient compte de la matière et qui tient compte d'un certain nombre d'éléments. En faisant cela, ce que l'on a fait aussi, c'est que l'on a, dans certaines circonstances, privé les étudiantes et les étudiants de la possibilité de recevoir une première évaluation avant la date de retrait. Comme responsable de gestion de dossiers étudiants, je reçois des étudiantes et des étudiants après le 15 octobre et après le 15 février qui viennent me voir et qui me disent, « moi, je n'avais jamais eu d'évaluation avant la date limite, je ne savais pas du tout où je m'en allais et là je suis pris avec éventuellement un échec ». C'est sûr que l'on étend la période, mais l'alternative est de revenir et d'imposer une évaluation avant le 15 octobre et avant le 15 février. Je ne crois pas que, pédagogiquement, il y a beaucoup de personnes qui voudraient revenir à cette situation.

**Lakal** : J'ai entendu dire que cette proposition ne fait que du bien aux étudiantes et aux étudiants. Je ne suis pas tout à fait sûr de cela. J'imagine que je suis un étudiant, que je travaille en équipe avec deux autres étudiantes ou étudiants et que celles-ci ou ceux-ci se retirent du cours au milieu de la session, que puis-je faire? Nous avons eu des cas. J'ai vu passer des cas en tant que directeur de département et certaines étudiantes et certains étudiants se sont trouvés seuls. Il y a des inconvénients.

**VRER** : Vous savez sans doute que nous avons accompli beaucoup de travail au niveau de la culture de la réussite. Plusieurs mécanismes ont été implantés pour aider les étudiantes et les étudiants dans leur projet d'études, entre autres, le système de tutorat et le système d'aide individualisée. Une des raisons pour laquelle nous sommes d'accord pour repousser cette date c'est que pour les étudiantes et les étudiants en difficulté dans les classes, nous aurons une meilleure idée à savoir si le tutorat est productif. A-t-il mené aux résultats escomptés? On a jugé que ceci prenait un peu plus de temps.



### 9.10 Résolutions transmises à titre d'information

La liste de création et d'abolition de cours est présentée aux membres par le VRER.

## 10. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2008 À 2013

**SG** : Suite à la décision que nous venons de prendre au point 9.9 de l'ordre du jour, on a cru bon d'apporter à l'attention des sénatrices et sénateurs les modifications qui s'imposent dans le Répertoire au niveau des calendriers universitaires. Nous avons identifié en gras les nouvelles dates pour l'abandon des cours.

**R : 14-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par David Lonergan, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées aux calendriers universitaires 2008 à 2013. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

## 11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-080325

**R : 15-SAC-080502**

Charles Bourque, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-080325. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

## 12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

### 12.1 (6.1) Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource)

**VRER** : Le Comité conjoint de la planification a étudié l'évaluation qui a été soumise concernant les programmes de la maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource). L'évaluateur de ce programme était le professeur Hermann Deschenes du Collège universitaire de Saint-Boniface. Il est venu sur notre campus en mars 2006. Le mois suivant, il a déposé un rapport préliminaire et le rapport final a été déposé le 15 janvier 2007. Quatre programmes ont été évalués : celui de la Maîtrise en éducation (enseignement), Maîtrise ès arts en éducation (enseignement), Maîtrise en éducation (enseignement ressource) et Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource).

Toutes les instances ont eu l'opportunité de se prononcer sur ce rapport. Il s'agit, selon moi, d'un excellent rapport. C'est un rapport cohérent, exhaustif et bien documenté.

Au niveau des objectifs et de la structure des quatre programmes, l'évaluateur constate qu'il y a trois besoins particuliers dans les milieux éducatifs du Nouveau-Brunswick : le besoin de développement professionnel en lien avec le Certificat VI, le besoin de rejoindre les personnes en région éloignée et le besoin de spécialistes en enseignement ressource.

Il y a un urgent besoin d'agir en ce qui a trait à l'option ressource, car selon l'évaluateur et je le cite « la maîtrise telle que conçue ne semble pas pouvoir former rapidement les enseignants ressources pour combler les postes vacants dans les écoles ». L'évaluateur s'attarde également à l'importance d'une formation spécialisée par rapport à une formation générale. Il dit qu'il y aurait lieu d'examiner la nature *générale* des cours qui se trouvent dans le tronc commun. Il dit que le programme permet la *formation à* et la *formation par* la recherche et que, jusqu'à un certain point, cela permet de répondre à l'objectif de la spécialisation. Conséquemment ces deux composantes devraient être maintenues.

### 12.1 **(6.1) Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource)** (suite)

Cependant, au niveau des objectifs liés au tronc commun, il y voit plusieurs difficultés. Il dit que ce n'est pas aussi efficace et demande la possibilité de réduire le nombre de crédits dans le tronc commun pour passer ces crédits à la spécialisation. L'évaluateur juge que les deux cours de recherche quantitative et qualitative devraient être maintenus, mais il revient sur la nécessité de restructurer le contenu des cours du tronc commun.

Quant à la clientèle visée, l'évaluateur dit que les instances doivent être plus proactives au niveau du recrutement. Quant à savoir si les étudiantes et les étudiants ont les habiletés intellectuelles et les habiletés de communication nécessaires à atteindre les résultats d'apprentissage de cette maîtrise, pour l'évaluateur, en ce qui a trait aux habiletés intellectuelles, il n'y a aucun doute. En ce qui a trait aux compétences de communication, il semble discerner certains problèmes.

Quant au taux de fréquentation, nous constatons une moyenne de 23 étudiantes et étudiants annuellement. Nous avons vu une augmentation du taux dans le secteur de l'enseignement ressource. En moyenne six personnes obtiennent le diplôme annuellement.

Au niveau de l'enseignement, celui-ci est apprécié dans l'ensemble, bien que, selon l'évaluateur, certains cours pourraient profiter d'une mise à jour et présenter une meilleure adéquation entre la théorie et la pratique. La qualité d'encadrement est jugée, et je cite, « indéniable ».

Au niveau des ressources, il dit que les ressources professorales actuelles sont suffisantes pour répondre au besoin dans le cadre du programme actuel. Il dit que les ressources matérielles à la bibliothèque Champlain sont satisfaisantes, mais il y a un petit bémol quant au Centre de ressources pédagogiques qui n'est peut-être pas à la hauteur souhaitée.

Et finalement, au niveau des activités de recherche, de développement et de création, bien que l'évaluateur voit d'un bon œil la RDC, il insiste pour dire que les professeures et les professeurs pourraient travailler vers une plus grande visibilité dans leur recherche.

#### **R : 16-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe des programmes de Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource). »*

#### **RECOMMANDATION 1**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation maintienne ses programmes de maîtrise en enseignement et de maîtrise en enseignement ressource et qu'elle procède à la révision de ses programmes en s'inspirant des suggestions et des recommandations de l'évaluateur externe. Cet exercice comprendrait notamment, ainsi que le suggère l'évaluateur :*

- ▶ *une réévaluation des objectifs touchant aux spécialisations et l'établissement d'un meilleur équilibre entre la formation professionnelle générale et la formation spécialisée, pour les deux mentions du programme;*
- ▶ *l'établissement d'un meilleur équilibre entre les objectifs de formation en recherche et de formation pratique, pour les deux mentions, sans toutefois diluer la formation de base en recherche;*
- ▶ *une révision complète des objectifs de la mention Enseignement ressource dans le sens de former des enseignantes et des enseignants ressources capables de jouer un rôle de leader et de soutenir les milieux éducatifs dans leur évolution vers l'inclusion scolaire;*

12.1 **(6.1) Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource)** (suite)**R : 16-SAC-080502** (suite)

- ▶ *une réflexion approfondie sur les valeurs de la pédagogie actualisante et un renforcement de la mise en œuvre de cette pédagogie;*
- ▶ *une réévaluation des objectifs et des exigences du tronc commun et, en particulier, étudier la possibilité de réduire le nombre de crédits exigés dans le tronc commun;*
- ▶ *une mise à jour du contenu des cours du tronc commun en tenant compte de la provenance et des besoins des différentes clientèles étudiantes;*
- ▶ *un examen en profondeur des contenus des cours de spécialisation afin de s'assurer qu'ils sont en lien avec les besoins en personnel spécialisé de la communauté éducative acadienne du Nouveau-Brunswick;*
- ▶ *la possibilité que les étudiantes et les étudiants puissent bénéficier d'une plus grande diversité de cours à option dans leur spécialisation, y inclut l'ajout de cours à contenu variable permettant de répondre plus rapidement aux besoins ressentis dans le milieu éducatif.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation procède à un examen du nombre de crédits exigés pour chacun des programmes. Une étude comparative, avec des programmes de même nature dans les universités de la région, en particulier la University of New Brunswick, devrait servir de guide.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation développe un programme de reconnaissance des acquis pour la clientèle à temps partiel et qu'elle soumette un rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'automne 2008.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation dans le cadre de la planification de l'offre des deux programmes :*

- ▶ *attribue des ressources humaines chevronnées au cours de méthodes de recherche;*
- ▶ *voit à ce que le placement des cours de méthodes de recherche à l'horaire prenne en compte le temps nécessaire à l'approfondissement des concepts et des notions complexes étudiés dans ces cours;*
- ▶ *mette en place un mécanisme pour assurer que les contenus et les plans des cours de la spécialisation et des cours à option soient maintenus à jour.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, prépare un plan stratégique de recrutement afin de maintenir un nombre satisfaisant d'inscriptions dans chacun des programmes (maîtrise en enseignement et maîtrise en enseignement ressource).*

12.1 **(6.1) Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource)** (suite)

**R : 16-SAC-080502** (suite)

**RECOMMANDATION 6**

*Que, dans la foulée de la révision des programmes, la Faculté des sciences de l'éducation examine la possibilité de développer un profil de compétences de fin d'études.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation développe une approche proactive pour sensibiliser les étudiantes et les étudiants au contexte minoritaire et à l'importance de la communication en français dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.*

**RECOMMANDATION 8**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation fasse la promotion du Centre d'aide à la rédaction universitaire créé dans le cadre du projet d'appui à la réussite des études auprès de leurs étudiantes et étudiants qui ont besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques.*

**RECOMMANDATION 9**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'Éducation permanente mettent en place des mesures novatrices et appropriées afin de s'assurer que les cours offerts aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel aient des standards comparables aux cours réguliers et que les deux instances impliquées (la Faculté et l'Éducation permanente) se dotent de mécanismes adéquats de communication pour recueillir les informations pertinentes relativement à la satisfaction et à la progression des étudiantes et des étudiants dans leur programme et ceci, dans la mesure du possible, dans les trois campus de l'Université de Moncton.*

**RECOMMANDATION 10**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation expose leurs étudiantes et leurs étudiants aux activités de recherche des professeures et des professeurs et leur donne l'occasion de s'intégrer à ces activités.*

**RECOMMANDATION 11**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation vise à ce que les activités d'apprentissage prévues dans les cours maintiennent un équilibre entre la dimension théorique et la dimension pratique, en tenant compte de la nature des responsabilités professionnelles des diplômées et des diplômés, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.*

**RECOMMANDATION 12**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation étudie la possibilité d'assortir les cours en enseignement ressource d'activités d'apprentissage telles que des laboratoires, des mini stages, des séances d'observations, ou toute autre forme de pratiques pertinentes des compétences nécessaires à l'exécution du travail quotidien dans ce domaine (recommandation de l'évaluateur externe).*

12.1 **(6.1) Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource)** (suite)

**R : 16-SAC-080502** (suite)

**RECOMMANDATION 13**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation s'assure du financement adéquat du Centre de ressources pédagogiques (CRP) pour l'acquisition, le renouvellement et la mise à jour des ressources et services du CRP tout en s'assurant de procéder au nettoyage et à l'élagage à intervalle régulier des ressources périmées du CRP.*

**RECOMMANDATION 14**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation continue à encourager, à stimuler les activités de recherche-développement-crédation et à accentuer les efforts pour augmenter la visibilité des travaux de recherche-développement-crédation des professeures et des professeurs, de même que des diplômées et des diplômés de la maîtrise, auprès de la communauté en général, et des étudiantes et des étudiants de la Faculté, en particulier, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.*

**RECOMMANDATION 15**

*Que la Faculté prépare une étude de faisabilité et examine la pertinence de développer certains contenus de cours pour l'enseignement à distance. »*

**Roberge** : Au sujet de la recommandation 13, j'aimerais vous dire que nous avons prévu une rencontre avec le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation et la responsable du Centre de ressources pédagogiques pour mettre en œuvre des moyens afin de corriger la situation.

**Winter** : À la page 58 du rapport, au point 2.3, on parle du « tabou » associé à la langue. Rendu au niveau de la maîtrise, je trouve assez étonnant de voir cela. Je ne sais vraiment pas comment réagir. Je suis tout simplement étonné.

**VRER** : Je voudrais dire au sénateur Winter que j'ai eu la même réaction lorsque j'ai lu tout ceci. Je me suis assis avec certaines instances pour en discuter. Nous avons conclu que c'était peut-être la triste réalité et qu'il y avait encore du travail à faire même à ce niveau. C'est pourquoi la recommandation est incluse. Toutefois, on ne parle pas de cours additionnels pour remédier à la situation. Je crois qu'il y a une certaine sensibilisation à faire auprès des étudiantes et des étudiants rendus à la maîtrise que la langue française n'est pas comme l'histoire ou la chimie ou la biologie. Elle est autre chose, quelque chose d'intégrale qui nécessite une sensibilisation à sa valeur intrinsèque. Je crois qu'il y a du travail à faire au niveau de la maîtrise.

**Bouchard** : Je remarque en premier le grand nombre de recommandations. Je n'ai pas eu grand temps à lire tous ces documents, mais j'ai réfléchi un peu sur la recommandation 3. Je suis toujours intrigué sur le fait que l'on puisse avoir une reconnaissance des acquis pour des cours de maîtrise et que l'on retrouve une recommandation en plus pour inciter nos facultés à mettre un accent sur la reconnaissance des acquis. Ça me surprend beaucoup et ça m'attriste un peu car je ne pense pas qu'il y ait toujours des acquis à ce niveau-là. Si les cours sont de statut de maîtrise et de doctorat, j'oserais croire que l'on ne puisse pas tout simplement acquérir ces choses en travaillant. Ça me dépasse un peu. Lorsque l'on se présente sur le marché du travail et que l'on considère une candidate ou un candidat, on a toujours deux points pour le considérer : il y a sa diplomation et il y a son expérience. Or si les gens qui ont l'expérience peuvent avoir un diplôme avec ça, en définitive, l'expérience et le diplôme, c'est la même chose. Sauf que, pour l'employeur, ça ne sera pas vraiment la même chose parce que l'on fait une distinction. Ici, bien sûr, on désavantage très nettement les étudiantes et les étudiants qui sortent car ceux qui ont eu de l'expérience ont pu obtenir, par reconnaissance des acquis, un diplôme.

12.1 **(6.1) Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource)** (suite)

**Lakal** : À la page 65, point 3.2, on se rend compte que, au moment du dépôt du rapport, l'on dit qu'il y a un problème d'encadrement et la thèse compte 21 crédits. Donc, c'est une thèse assez lourde, comme charge, pour l'encadreur. On a mentionné qu'il y avait une seule personne et puis les étudiantes et les étudiants s'inquiétaient de cette situation. Qu'en est-il aujourd'hui?

**Gaudet** : La question est par rapport au mémoire. Je vais faire une distinction. Si vous allez dans les programmes, vous allez voir qu'il y a une distinction entre le mémoire et la thèse.

**Lakal** : La maîtrise avec thèse compte 21 crédits. Est-ce que la professeure ou le professeur doit être membre de la Faculté des études supérieures et de la recherche? Dans le rapport, il me semble qu'il y a juste une seule personne qui est capable d'encadrer les étudiantes et les étudiants. Aujourd'hui, est-ce que la situation s'est améliorée par rapport au temps où le rapport a été écrit?

**Gaudet** : Il y a toujours eu plus d'une personne pour encadrer les thèses au niveau de la maîtrise. Aujourd'hui, au niveau de la maîtrise, nous avons plusieurs personnes qui sont capables d'encadrer, pas seulement la maîtrise, mais aussi le doctorat. Je suis très étonnée de voir cela. Il y a toujours eu plusieurs personnes capables d'encadrer des thèses chez-nous. Que ce soit en enseignement ressource, en orientation ou en enseignement, on a toujours eu une capacité de professeures et professeurs capables d'encadrer les étudiantes et les étudiants.

Par rapport à la reconnaissance des acquis, le sénateur Bouchard mentionne que celle-ci est basée sur la diplomation et l'expérience. Il ne faut pas oublier, que, au ministère de l'Éducation, nous offrons énormément de formation aux enseignantes et aux enseignants. On vient chercher souvent des professeures et des professeurs pour donner cette formation et ce, tout au long de la formation, que ce soit au premier, deuxième ou troisième cycle. Il y a des gens qui nous arrivent avec tout un bagage d'expériences. Si l'on est de la conception que l'on apprend sur les bancs d'école, oui on apprend à l'Université, mais on apprend ailleurs aussi. On est capable d'apprendre de façon autonome, ça arrive, c'est exceptionnel. On peut avoir une politique de reconnaissance des acquis tout en sachant que le ministère de l'Éducation, depuis quelques années, donne beaucoup de formation. Je pense qu'on se le doit. Je pourrais donner d'autres contextes où les enseignantes et les enseignants vont ailleurs se former lorsqu'il y a de nouvelles tendances, de nouvelles pédagogies qui font surface. Elles et ils ont la possibilité d'aller un peu partout au Canada et je pense que, si l'on ouvre un peu pour voir, l'apprentissage se fait de différentes façons. Je crois que, aujourd'hui, l'on a besoin d'une politique de reconnaissance des acquis.

**Richard** : Je pense que cette recommandation est présente, car on examine plusieurs demandes de reconnaissance des acquis depuis quelques années. Je suis d'accord qu'un programme de maîtrise est pour l'avancement des connaissances dans un domaine particulier. Étant donné la nature de l'enseignement qui est quand même de la théorie et de la pratique, et avec ce que madame Gaudet vient de mentionner, il y a d'autres instances où l'on peut aller chercher de l'expérience et des connaissances. En pratique, on demande la reconnaissance des acquis, mais ceci ne veut pas dire qu'on la donne automatiquement. Je pense que c'est important d'avoir un mécanisme de reconnaissance pour avoir des paramètres plus uniformes au point de vue de l'étude des dossiers. Je vois la valeur de cette recommandation.

**Deguire** : Je peux comprendre que, dans certaines disciplines, c'est plus acceptable que dans d'autres. Mais est-ce qu'il y a un mécanisme de contrôle ou est-ce que l'on peut reconnaître les acquis pour la majorité des cours?

**Gaudet** : On reconnaît peut-être un ou deux cours. Comme le doyen Richard le mentionnait, il serait bien d'avoir un mécanisme. Il y a une autre chose que l'on peut constater : tous les gens ne font pas la reconnaissance des acquis de la même façon. Si l'on avait un guide ou des lignes directrices, ceci serait bien. Ce n'est pas fait de façon rapide. Les gens doivent justifier quels cours, quels objectifs et apporter des pièces justificatives pour soutenir cela. Il faut s'assurer que la qualité de cet exercice soit maintenue.

12.1 **(6.1) Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement ressource)** (suite)

**VRER** : Je voulais dire au sénateur Bouchard que, en ce qui a trait aux enseignantes et aux enseignants, il y a des formations ponctuelles tout au long de leur carrière qui font en sorte que, quand ils arrivent à l'Université pour s'inscrire dans une maîtrise, toute la question de la reconnaissance des acquis devient pertinente. Elles et ils viennent avec plus que tout simplement l'expérience du milieu, ils viennent avec l'expérience du milieu et l'expérience des bancs d'école.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

12.2 **(6.2) Maîtrise en orientation (maîtrise en orientation et maîtrise ès arts en orientation)**

**VRER** : Les programmes de Maîtrise en orientation et de Maîtrise ès arts en orientation ont été évalués par le professeur Jacques Limoges de l'Université de Sherbrooke qui est venu sur nos campus en décembre 2005. Il a présenté un rapport préliminaire en février 2006 et un rapport final en novembre 2007. Les instances interpellées ont eu l'opportunité de réagir aux différents rapports.

L'évaluateur a été impressionné par certaines caractéristiques de cette formation que nous donnons, notamment la conception du programme, l'encadrement qui est offert dans les programmes de maîtrise, la souplesse dans la recherche et tout le concept de vie-carrière.

Au niveau de l'objectif général du programme, l'évaluateur dit que cet objectif n'est pas nécessairement cohérent et que parfois on applique l'objectif dans le sens étroit de la finalité lorsque l'on fait référence à l'orientation scolaire et professionnelle seulement, ce que l'on appelle l'OSP. Par contre, l'évaluateur remarque que, à d'autres endroits, l'on fait référence à l'OSP dans son sens le plus large, c'est-à-dire l'orientation tout au long de la vie et tout au long de la carrière, d'où l'incohérence qu'il souligne.

Au niveau du corps professoral, l'évaluateur est élogieux. Il dit que celui-ci est actif en recherche, développement et création. Il explique que les ressources humaines sont suffisantes dans le contexte actuel. Il ajoute cependant que, si l'on propose d'aller dans de nouvelles directions et à la recherche de nouvelles clientèles, il faut évaluer l'impact sur les ressources actuelles.

Au niveau de la population étudiante, l'évaluateur est un peu surpris que le contingentement n'est pas atteint en dépit de la demande existante qui va s'accroître dans le futur en raison des retraites anticipées. Donc, un plan stratégique de promotion et de recrutement est de mise. Bien que l'on constate un taux d'inscription relativement bon, on note que cela ne se reflète pas dans le taux de diplomation. Ceci est possiblement dû à des circonstances entourant la thèse et l'encadrement que les étudiantes et les étudiants reçoivent.

Sur la question des programmes, il dit que nos programmes prennent plus de temps qu'à d'autres institutions universitaires, ce que l'on explique par deux raisons. La première : notre programme est plus complet, plus étoffé et il touche à une variété de composantes de l'orientation. Il prépare mieux nos diplômées et diplômés à œuvrer dans le milieu. La deuxième : après une première année à temps complet, les étudiantes et les étudiants entrent sur le marché du travail et optent pour les études à temps partiel. Ceci force les gens à prendre plus de temps que les quatre sessions souhaitées.

Au niveau des cours, l'évaluateur dit que, bien qu'il ne soit pas nécessaire d'augmenter le nombre de cours et conséquemment le nombre de crédits dans le programme, nous devrions procéder à un réaménagement interne des crédits-cours, des crédits-stages et des crédits-recherche. Il y a lieu de revoir le contenu de certains cours et les objectifs de ceux-ci. L'évaluateur questionne l'importance de la thèse allant même jusqu'à suggérer l'abolition de celle-ci. L'équipe professorale est d'accord d'examiner cette possibilité en ce qui a trait à la maîtrise en orientation, mais certainement pas à la maîtrise ès arts en orientation.

En ce qui a trait aux stages, le stage intensif devrait être maintenu. L'assemblée recommande un stage d'exploration. Au niveau du Diplôme d'études supérieures en counseling de carrière, compte tenu qu'il n'y a aucune inscription dans le programme actuellement et aucun diplômé depuis 1998, les instances devraient étudier la pertinence

12.2 **(6.2) Maîtrise en orientation (maîtrise en orientation et maîtrise ès arts en orientation)**  
(suite)

de ce programme. Si l'on décide de ne plus l'offrir, les mesures d'abolition doivent être amorcées. L'évaluateur explique que le Certificat de premier cycle en développement de carrière a été demandé par le ministère de l'Éducation provincial de l'époque, mais que ce programme n'a jamais eu d'inscriptions. Conséquemment, il faut procéder à son abolition.

En conclusion, l'évaluateur termine sur une note positive en disant que la formation donnée aux futures conseillères et aux futurs conseillers en orientation scolaire et professionnelle à l'Université de Moncton « est de très haut calibre ».

**R : 17-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Robert Baudouin, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes à la suite de l'évaluation externe des programmes de Maîtrise en orientation (maîtrise en orientation et maîtrise ès arts en orientation)*

**RECOMMANDATION 1**

*Que le programme de Maîtrise en orientation (M.O.) soit maintenu et qu'il soit enrichi à la lumière des constatations, des suggestions et des recommandations faites par l'évaluateur externe.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation entreprenne la révision des objectifs, de la finalité, des cours et du programme de Maîtrise en orientation de façon à exploiter la philosophie vie-carrière en s'inspirant des pistes de réflexion et des recommandations avancées par l'évaluateur externe et des projets de révision déjà entamés.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation examine les modalités d'encadrement en vigueur au programme et qu'elle se penche sur les moyens à prendre afin d'assurer un encadrement plus efficace aux étudiantes et aux étudiants qui leur permettra de respecter les délais de soumission du mémoire en conformité avec les règlements universitaires.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation maintienne le stage intensif existant et qu'elle examine, dans le cadre de la révision du programme, la possibilité de créer un stage exploratoire étalé sur une session ou une année.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation s'assure que l'encadrement pédagogique offert aux étudiantes et aux étudiants tout au long de leur formation touche autant au volet professionnel que personnel de leur cheminement.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche, prépare un plan stratégique de promotion et de recrutement afin d'assurer un nombre constant et raisonnable d'inscriptions au programme.*



12.2 **(6.2) Maîtrise en orientation (maîtrise en orientation et maîtrise ès arts en orientation)**  
(suite)

**R : 17-SAC-080502** (suite)

**RECOMMANDATION 7**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation entreprenne des démarches auprès du ministère de l'Éducation dans le but de faire modifier les exigences du droit de pratique en orientation dans le système scolaire comme c'est le cas pour les autres professionnelles et professionnels non enseignants (notamment les psychologues, les travailleuses et les travailleurs sociaux et les infirmières et les infirmiers).*

**RECOMMANDATION 8**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation examine les différentes options (comité consultatif, sondages ponctuels, relances systématiques, groupes de discussion, états généraux) lui permettant de consulter les milieux de pratique et les partenaires avant de choisir celle qui lui semblerait la plus appropriée à la consultation constante.*

**RECOMMANDATION 9**

*Que la Faculté des sciences de l'Éducation étudie la pertinence de continuer à offrir le programme de Diplôme d'études supérieures en counseling de carrière et, au cas où il est décidé d'en proposer l'abolition, qu'elle entreprenne les démarches menant à l'abolition dudit programme auprès des instances appropriées à l'Université.*

**RECOMMANDATION 10**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation mette sur pied les démarches menant à l'abolition du programme de certificat de premier cycle en développement de carrière auprès des instances appropriées de l'Université. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

12.3 **(7.2) Ajout d'une orientation Systèmes industriels et automatisation au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique)**

**VRER** : C'est un ajout d'une orientation au programme de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique). Il s'agit de l'orientation intitulée « Systèmes industriels et automatisation ». Il n'y a aucun nouveau cours dans cette proposition, aucune nouvelle ressource. L'ajout comprend 15 crédits dont 12 sont obligatoires. L'attestation de cette orientation sera incluse sur le relevé de notes des étudiantes et des étudiants. Il s'agit d'une formation complémentaire en génie industriel. Cela permet l'acquisition des compétences qui sont convoitées par plusieurs employeurs pour la simulation et la conception de systèmes automatisés. La démarche découle de l'abolition du programme de génie industriel. C'est la dernière des trois orientations qui avaient été demandées lors de l'abolition du programme de génie industriel. Cette orientation rencontre les exigences du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie.

**R : 18-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du programme Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - profil orientation systèmes industriels et automatisation. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

#### 12.4 **(7.3) Programmes de cycles supérieurs en études appliquées du vieillissement**

**VRER** : Le Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement est un programme multidisciplinaire de 30 crédits mettant l'accent sur la question du vieillissement au Nouveau-Brunswick. C'est un programme destiné à des étudiantes et des étudiants qui sont déjà titulaires d'un premier baccalauréat et qui voudraient s'orienter sur les questions du vieillissement au niveau du deuxième cycle. Ce programme est également destiné aux personnes qui se trouvent présentement dans le milieu et qui voudraient parfaire leurs connaissances. Ce sont les deux clientèles ciblées.

À la page 50, vous verrez les trois objectifs du programme, soit l'analyse et l'identification des besoins des personnes âgées ou des populations vieillissantes, l'analyse critique des politiques sociales quant au vieillissement et la réalisation des recherches appliquées dans le domaine.

Un comité de coordination entre la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et la Faculté des arts et des sciences sociales sera mis sur pied. Le Comité de coordination sera sous l'égide de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

À la page 52, vous voyez le décompte des cours au niveau des crédits et l'identification des cours. Vous voyez que c'est un programme de 30 crédits. Il y a trois cours obligatoires dont un est de six crédits. À noter une petite coquille : à la page 52, dans les cours obligatoires, le projet de recherche appliquée est identifié comme étant le GERO6900. À la page 54, au point 2.5, vous voyez que le cours de projet de recherche appliquée est identifié comme étant le GERO6520, c'est une erreur, il faut lire GERO6900.

Au niveau des ressources, on présente la ventilation des ressources à la page 77. Les ressources financières dépendent de l'obtention de la subvention du CNFS.

Au niveau des inscriptions, on compte cinq inscriptions par an pour les deux programmes. Nous serons la seule université à offrir ce genre de formation en français. Je vous rappelle que la santé est un axe de développement de l'Université.

#### **R : 19-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que, sous réserve de la confirmation de l'obtention de la subvention du Consortium national de formation en santé (CNFS), le Sénat académique accepte la création du programme du Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement et du programme de Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement. »*

**McKee-Allain** : Dans le document, il y a eu un oubli dans la liste des ressources professorales. Il s'agit du professeur Valois Robichaud qui a été très impliqué dans les programmes de premier cycle et qui est impliqué à ce niveau-ci également. Chaque fois que vous voyez un tableau avec une liste de ressources professorales, je vous prie d'ajouter le nom du professeur Robichaud.

**Gauvin** : La proposition indique *sous réserve de la confirmation de l'obtention de la subvention*. Êtes-vous très confiants de l'obtention de la subvention? Quelle est la durée de cette subvention? Est-elle récurrente? Qu'est-ce qui se passe si la subvention disparaît éventuellement?

**VRER** : Vous savez que nous sommes présentement en phase de transition en ce qui concerne le CNFS. Nous sommes entre la phase 2 et la confirmation des montants de la phase 3. Toutefois, le CNFS a dit que les programmes qui avaient été approuvés dans la phase 2 seraient, pour cette année de transition, subventionnés au même niveau. Nous avons la subvention pour cette année et puis nous attendons les confirmations pour la phase 3 et c'est pourquoi nous avons ajouté cette réserve. Nous demeurons très confiants.

12.4 **(7.3) Programmes de cycles supérieurs en études appliquées du vieillissement** (suite)

**Deguire** : Vous avez mentionné qu'il y a un certain nombre de nouvelles ressources qui sont nécessaires pour l'établissement de ce nouveau programme. Vous avez dit que la subvention allait couvrir ceci. Est-ce que la subvention couvre partiellement les nouveaux besoins ou est-ce qu'elle les couvre entièrement?

**VRER** : Elle ne les couvre pas entièrement. Dans les tableaux, on note qu'il y a d'autres contributions telles que les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants.

**Gauvin** : Si j'ai bien compris, vous êtes confiants jusqu'en 2013. Qu'est-ce que se passe si, à partir de 2014, il n'y a plus de subvention?

**Recteur et vice-chancelier** : Le programme du CNFS a été reconduit dans la première année du prochain plan quinquennal. On s'attend à des réponses définitives sur le prochain plan quinquennal au début de l'été. C'est dans le contexte du plan d'action du gouvernement du Canada, dont monsieur Bernard Lord a présidé un groupe de travail ce printemps. On attend effectivement une confirmation. Les indications sont positives, mais on ne le saura pas avant d'avoir une déclaration formelle. Je peux vous dire aussi, le cas échéant, si effectivement il y a une déclaration dans la proposition globale de l'Université de Moncton, ce programme figure parmi les programmes qui sont présents. Également, le conseil d'administration du CNFS a approuvé la proposition globale de l'Université de Moncton. Ce que l'on sait par rapport au CNFS, sur la question de la période récurrente, lorsqu'il a été introduit il y a cinq ans, ils ont déclaré qu'il s'agissait d'un programme permanent. Il s'agit d'un certificat et d'un diplôme de deuxième cycle offerts par le truchement de l'Éducation permanente. Il y a un élément d'autofinancement important. Le jour où nous n'aurons pas ces financements, nous pourrions suspendre les admissions si le taux d'achalandage ne mène pas à un autofinancement. Il ne s'agit pas d'un programme régulier de l'Université.

**P.-É. Bourque** : Admettons qu'il n'y a pas de financement à long terme, je crois que cette période de cinq ans nous permettra de développer les ressources et les intégrer à l'intérieur de nos ressources actuelles. Il faut penser que c'est un programme multidisciplinaire. Je crois que, dans cette période de cinq ans, période de rodage et d'implantation, l'on va pouvoir susciter l'intérêt et l'expertise des ressources qui nous permettront probablement de continuer même si le CNFS n'existe plus dans cinq ans. Je suis relativement optimiste que l'on pourra l'intégrer à l'intérieur de nos programmes.

**McKee-Allain** : Les ressources professorales actuelles, spécialisées dans le domaine du vieillissement, sont elles-mêmes ou en partie un corps professoral vieillissant, donc, il y a un renouvellement qui est prévu. C'est une combinaison, à la fois de ressources du CNFS, mais c'est aussi dans un sens de renouvellement, en partie, de cette cohorte du corps professoral.

**VRER** : La recommandation comprend les deux programmes. Je vous ai seulement fait une esquisse du programme de diplôme. Le programme de certificat est de plus courte durée. Il n'est que de 15 crédits au lieu de 30 crédits. Il compte trois cours obligatoires et des cours à option pour compléter. Les objectifs sont semblables à ceux du diplôme ainsi que la discussion sur le financement, l'impact sur les ressources, les ressources existantes, etc. Monsieur le Président, je voulais préciser ceci aux sénatrices et aux sénateurs pour s'assurer qu'elles et ils comprennent que, lorsqu'ils voteront, ce sera pour les deux programmes.

**Bouchard** : Si quelqu'un fait le certificat, est-ce que les crédits accumulés dans le certificat peuvent compter pour obtenir le diplôme?

**VRER** : Oui.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

### 13. NOMINATIONS

#### 13.1 Bureau de direction du Sénat académique

**R : 20-SAC-080502**

Mise en candidature :

Justin Robichaud

Proposé par Danielle Vienneau

**Justin Robichaud** est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

#### 13.2 Comité conjoint de la planification

**R : 21-SAC-080502**

Mise en candidature :

Justin Robichaud

Proposé par Danielle Vienneau

**Justin Robichaud** est élu membre du Comité conjoint de la planification.

#### 13.3 Comité d'appel du Sénat académique

Membres réguliers

**R : 22-SAC-080502**

Mises en candidature :

Justin Robichaud

Proposé par Danielle Vienneau

Jason Savoie

Proposé par Danielle Vienneau

**Justin Robichaud** et **Jason Savoie** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique.

Membres suppléants

**R : 23-SAC-080502**

Mises en candidature :

Marie Moussokoro Saade

Proposée par Justin Robichaud

Danielle Vienneau

Proposée par Justin Robichaud

**Marie Moussokoro Saade** et **Danielle Vienneau** sont élues membres suppléantes du Comité d'appel du Sénat académique.

#### 13.4 Comité d'attestation d'études

Membres réguliers

**R : 24-SAC-080502**

Mises en candidature :

Danielle Vienneau

Proposée par Justin Robichaud

Marie Moussokoro Saade

Proposée par Justin Robichaud

**Marie Moussokoro Saade** et **Danielle Vienneau** sont élues membres du Comité d'attestation d'études.

**13.4 Comité d'attestation d'études (suite)**

Membre suppléant

**R : 25-SAC-080502**

Mise en candidature :

Jason Savoie

Proposé par Justin Robichaud

**Jason Savoie** est élu membre suppléant du Comité d'attestation d'études

**13.5 Comité de sélection des grades honorifiques**

**R : 26-SAC-080502**

Mise en candidature :

Jonathan Blanchard

Proposé par Justin Robichaud

**Jonathan Blanchard** est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques

**13.6 Comité des programmes**

**R : 27-SAC-080502**

Mises en candidature :

Jonathan Blanchard  
Danielle Vienneau

Proposé par Justin Robichaud  
Proposée par Justin Robichaud

**Jonathan Blanchard** et **Danielle Vienneau** sont élus membres du Comité des programmes.

**13.7 Conseil de la langue française**

**R : 28-SAC-080502**

Mise en candidature :

Marie Moussokoro Saade

Proposée par Justin Robichaud

**Marie Moussokoro Saade** est élue membre du Conseil de la langue française.

Dîner de 12 h 15 à 13 h 5.

**14. CRÉNEAUX DE RECHERCHE**

**VRER** : D'entrée de jeu, j'aimerais souligner aux membres du Sénat académique que l'exercice n'est pas d'accepter ou de rejeter les créneaux. On se rappellera que, au Sénat académique du mois de novembre 2005, deux créneaux de recherche ont été adoptés et retenus par le Sénat académique. À ce moment, le Sénat académique avait demandé de préparer des plans stratégiques de ces deux créneaux et de lui en faire rapport. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

En juillet 2006, le doyen de la FESR, au nom de son équipe, a déposé la stratégie de recherche à mon bureau. Par la suite, j'ai demandé qu'un plan d'action soit développé. En juin 2007, le plan d'action 2006-2011 a été déposé.

Dans ces deux documents, on y présente la mission, la vision des créneaux et une analyse détaillée appuyant le choix des créneaux. Vous avez également les actions privilégiées d'ici 2011.

#### 14. CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

**R : 29-SAC-080502**

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive les deux documents intitulés respectivement Stratégie de développement du créneau de recherche prioritaire Technologie de l'information et de la communication (TIC) et Stratégie de développement du créneau de recherche prioritaire Optique et matériaux de pointe (OMP). »*

**Boghen** : Comme l'a expliqué le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la Faculté des études supérieures et de la recherche a reçu le mandat de proposer des stratégies de développement pour les deux créneaux de recherche. Brièvement, je veux vous rappeler que l'adoption de cette résolution a eu lieu suite à un très long processus de consultations auprès de la population professorale des trois campus. Tout a commencé en 2002. Je ne veux pas revenir sur ce qui a déjà été dit, accepté et proposé en 2005, seulement j'aimerais rappeler que les créneaux de recherche n'étaient pas de privilégier certaines chercheuses ou certains chercheurs par rapport à d'autres. Nous voulons soutenir l'excellence en recherche, en développement et en création, soutenir les recherches appliquées aussi bien que fondamentales et ne pas imposer aux membres de faire partie d'un créneau. Cependant, n'importe qui voulant s'identifier à un créneau peut le faire. Ce n'est pas exclusif et ce sont les principes sur lesquels nous nous sommes entendus lorsque nous avons accepté les créneaux.

En juillet 2006, après une autre ronde de consultations auprès des chercheuses et des chercheurs concernés, j'ai fait, au nom de la FESR, les documents présentant les stratégies de recherche pour chacun des deux créneaux. Les professeures et professeurs concernés avec chacun des créneaux furent consultés par les deux coordonnateurs, soit monsieur Habib Hamam de la Chaire de recherche du Canada en optique dans les technologies de l'information et de la communication et par monsieur Alain Haché de la Chaire de recherche du Canada en photonique.

Afin de faciliter l'interprétation, les textes sont accompagnés de plans d'action pour la période 2006-2011. Ces tableaux tiennent compte des thèmes, des personnes-ressources ainsi que des principaux objectifs. Les indicateurs de rendement pour chacune des années sont représentés par des mesures de productivité très spécifiques, soit des publications, des communications, des subventions et du nombre d'étudiantes et d'étudiants encadrés par les professeures et professeurs faisant partie de ces créneaux. En principe, les résultats obtenus pour l'année académique 2007-2008 seront comptabilisés prochainement tandis que les résultats anticipés pour l'année académique 2008-2009 seront présentés à la FESR à la fin de l'été. La FESR fera le suivi nécessaire en vue de l'évaluation des réalisations d'année en année et un rapport sommaire sera présenté aux instances supérieures après la période initiale de cinq ans, c'est-à-dire juin 2011.

Je veux insister à quel point il est important de réaliser que l'on parle ici d'un système inclusif et non pas d'exclure qui que ce soit à s'identifier avec le programme. Il est important de réaliser que c'est quelque chose qui est souhaitée et demandée par les agences externes. C'est aussi une occasion de permettre à des personnes de travailler ensemble, de collaborer entre collègues peu importe la faculté d'attache, peu importe le programme, peu importe le campus.

**Gaudet** : J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la stratégie de développement du créneau « recherche prioritaire » et je comprends que le but n'est pas de favoriser certaines chercheuses ou certains chercheurs, mais nous voyons qu'il y a quand même des secteurs qui sont favorisés. Dans le document, on parle d'interdisciplinarité. Cependant, la toile de fond de ce document a été développée dans une perspective beaucoup plus liée aux sciences physiques et à l'ingénierie. À la Faculté des sciences de l'éducation, il y a de la recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Je suis allée consulter mes collègues pour voir si le groupe de recherche avait été consulté. Effectivement, il a été consulté et on m'a remis le document dans lequel il y avait tout ce secteur de technologies de formation et d'apprentissage avec les environnements d'apprentissage, systèmes tutoriels, espace virtuel d'apprentissage collaboratif et ressources.

#### 14. CRÉNEAUX DE RECHERCHE (suite)

Mais quand on lit ce plan stratégique, je trouve étonnant que l'on n'en fait pas mention. Dans l'annexe A, on mentionne tous les groupes qui font de la recherche et quand nous parlons d'interdisciplinarité, il y a des possibilités, mais j'aimerais avoir la réaction du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à cet effet. C'est un peu comme on dit souvent, nous les femmes, lorsque nous ne sommes pas aux tables où les décisions se prennent, ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais on oublie souvent nos préoccupations. Les sciences sociales et humaines n'étaient pas aux tables. On a peut-être oublié des préoccupations, on n'a pas voulu les oublier, mais ce n'est pas dans le document.

**Boghen** : Je vous rappelle qu'il y a toujours des changements. Nous avons pris énormément de peine pour essayer d'être aussi inclusif que possible. En d'autres mots, il y a eu des invitations, à de nombreuses occasions, envoyées aux personnes qui pourraient être intéressées, même celles de votre faculté. Les décisions sur les thèmes et les décisions de la formulation de ce document ont été lues et revues par celles et ceux qui ont exprimé un intérêt. Tout le monde avait le droit d'intervenir, d'ajouter, de demander quels étaient les thèmes qu'elles ou ils souhaitaient y voir. Quand on parle de favoriser une unité, c'est d'aller faire un effort spécial pour attirer les personnes d'une discipline particulière. Or, c'est exactement ce que nous n'avons pas essayé de faire. Favoriser, c'est offrir quelque chose de spéciale. Je vous ai dit que l'acceptation des créneaux en 2005 était sujet au fait que nous ne privilégierions pas qui que ce soit et nous avons été fidèles à ce principe. J'accepte votre intervention sur le besoin d'assurer que nous soyons aussi représentatif.

**C. Bourque** : En faisant la lecture, ma réflexion fut la suivante : on ne semble pas avoir fait des liens avec des partenaires externes. Par exemple, avec l'OMP, il y a des universités qui font de la recherche complémentaire à ce qui se fait chez-nous. Dans la photonique, c'est la même chose. On a, de l'autre côté de la rue, un centre de recherche en *e-learning*. J'ai eu l'impression que les stratégies ont été développées dans une vision plutôt interne et j'aurais préféré voir un peu plus de partenariats avec d'autres instances, d'autres universités ou d'autres laboratoires.

**Baudouin** : Je ne suis pas certain si je comprends la proposition. Quand on dit que l'on adopte le document, est-ce chaque ligne, tout le contenu, l'idée globale? Est-ce que ce sont les actions à la page 2?

**Recteur et vice-chancelier** : Il s'agit probablement plutôt d'une proposition de réception. C'est un document que je qualifie d'opérationnel, il y aura une évolution. Ici, on a voulu identifier des axes et définir une stratégie autour de ces axes pour déployer des énergies et regrouper des chercheuses et des chercheurs. C'est difficile d'adopter quelque chose où l'on a l'impression que, dès que l'on fait évoluer l'orientation, l'on doit toujours revenir au Sénat académique pour adoption. Cela serait lourd et contre-productif selon moi.

**VRER** : Je suis prêt à modifier ma proposition à une proposition de réception si le co-proposant est d'accord.

**Boghen** : Je suis d'accord.

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

#### 15. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-080419

**Recteur et vice-chancelier** : La réunion du Conseil des gouverneurs s'est tenue le 19 avril. À l'ordre du jour, on avait l'adoption du budget 2008-2009. Celui-ci a été approuvé. C'est un budget qui frise les 100 M\$. Il est basé sur une croissance des revenus et des dépenses.

Les revenus cette année, contrairement à d'autres années, viennent particulièrement d'une seule source, c'est-à-dire de la subvention provinciale qui a augmentée d'environ 6 % et la condition que les universités provinciales gèlent les droits de scolarité pendant l'année 2007-2008. Nous ne savons pas comment ce 6 % va se traduire pour l'Université de Moncton. Les trois campus sont considérés comme des institutions autonomes sur le plan financier. Nous avons fait des projections et cela ne veut pas dire 6 % pour chacun des campus.

## 15. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-080419 (suite)

Nous avons proposé un budget équilibré pour chacun des campus, soit équilibré à zéro dans le cas d'Edmundston et de Moncton. À Shippagan, nous avons un léger déficit d'opération de l'ordre de 66 000 \$ sur un budget d'environ 10 M\$. Ceci est à l'intérieur des paramètres, car chaque campus peut proposer un budget déficitaire dans la mesure où le déficit projeté est à l'intérieur des 10 % des surplus accumulés au cours des années. Ceci est conforme à la politique du Conseil des gouverneurs. Les besoins exprimés par les unités académiques étaient supérieurs à ce qui a été accordé compte tenu de la capacité de taxation de l'Université et des revenus supplémentaires possibles.

Pour les autres points, il y a eu toutes les questions au Comité exécutif. Je ne commenterai pas tout de suite l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants.

Une autre question qui intéresse le Sénat académique est la demande de la FÉÉCUM concernant le dossier de monsieur Michel Blanchard. Il s'agit d'une demande relative à des incidents de la fin des années 1960. En février dernier, lors de la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire des manifestations de 1968, il y a eu une table ronde. Lors de cette table ronde, il y a eu un certain nombre de personnes qui ont souhaité que l'Université de Moncton entreprenne des démarches pour faire lever l'injonction permanente qui pèse à l'endroit de monsieur Blanchard, c'est-à-dire une injonction lui interdisant l'entrée sur les terrains du Campus de Moncton. *De facto*, cela fait déjà un certain nombre d'années que l'Université n'a pas essayé de faire respecter cette injonction, mais *de jure*, en droit, l'injonction est toujours là. C'est une question qui avait été traitée au Conseil des gouverneurs en 1991 et, à l'époque, le Conseil avait accepté de lever cette injonction. L'Université de Moncton avait communiqué avec monsieur Blanchard en lui indiquant qu'elle ne s'opposerait pas à une demande de sa part de lever l'injonction. M. Blanchard avait décidé de ne pas agir dans cette direction à cette époque. Toujours est-il que le Conseil des gouverneurs a réitéré sa position de 1991 et, à l'heure actuelle, nous sommes dans une démarche pour assurer que la documentation soit préparée pour pouvoir saisir la Cour d'une demande de levée d'injonction. Au cours des prochaines semaines, on espère que ce dossier évoluera dans le sens souhaité par le Conseil des gouverneurs et par la FÉÉCUM. M. Blanchard, cet hiver, ne s'est pas adressé à l'Université de façon formelle pour revenir sur la question.

Dans ce dossier, il y avait également un élément complémentaire. Il semblerait qu'à l'époque, il y aurait eu 29 étudiantes et étudiants qui auraient été bannis de l'Université de Moncton, Campus de Moncton, pour des raisons de comportement. Nous avons fait une recherche dans nos archives et il a été impossible pour nous d'établir une liste de 29 étudiantes et étudiants. Il y a eu des listes qui se sont croisées à un certain moment donné. Certaines disaient que les étudiantes et les étudiants n'avaient pas rencontré les exigences académiques. D'autres expliquaient qu'il s'agissait de raisons académiques et de comportement. D'autres mentionnaient des raisons de comportement seulement. Quand on a croisé les listes, on est arrivé à une liste potentielle de huit ou neuf étudiantes ou étudiants qui sont sur la liste uniquement pour des raisons de comportement. On a trouvé dans un dossier un projet de lettre qui a été préparé pour indiquer à ces personnes qu'elles ne peuvent plus fréquenter le Campus de Moncton, mais on ne sait pas qui a reçu cette lettre. On n'a aucunement dans les dossiers des copies qui auraient été envoyées à qui que ce soit. C'est donc très difficile d'établir cette liste. On sait par ailleurs que, dans cette liste, il y a des noms que l'on connaît. Après 1969, on revoit dans les dossiers du Registrariat que ces gens sont revenus à l'Université de Moncton. Il semblerait que, après une certaine période, cette lettre aurait été oubliée ou bien que le geste ait été pardonné. Toujours pour vous dire que le Conseil des gouverneurs informera la FÉÉCUM de la démarche qui a été entreprise et que, s'il y a des personnes qui sont encore sous l'effet d'un ban quelconque par rapport à cette démarche, l'on recevra ces demandes et l'on pourra plus facilement essayer de documenter le dossier pour pouvoir régulariser la chose de la meilleure façon possible.

Pour le reste, il y a une fois l'an, la présentation du Plan de recrutement et d'appui à la réussite des études qui est déposé au Conseil des gouverneurs. Le plan a été déposé et a été très bien reçu. Au niveau du bilan, les objectifs fixés pour l'année précédente ont été rencontrés sur les deux plans. Je pense que les stratégies par rapport au recrutement et au programme de réussite pour les années à venir semblent tout à fait pertinentes par rapport aux défis que sont les nôtres. Je ne crois pas que ce dossier a été circulé. Nous avons une certaine résistance à le mettre sur le site Web parce que l'on considère qu'il y a des éléments de concurrence par rapport au recrutement avec d'autres institutions. Ce n'est pas quelque chose que l'on aime afficher.



## 15. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-080419 (suite)

**Bouchard** : Concernant le Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études, est-ce que l'on a prévu un volet pour le deuxième cycle?

**Recteur et vice-chancelier** : Pas encore. À l'heure actuelle, il y a trois volets intégrés au plan. Il y a le volet du premier cycle, le volet de l'Éducation permanente et le volet de la réussite. On a eu une discussion préliminaire au Comité conjoint de la planification. Périodiquement, on interpelle les facultés surtout quand nous faisons l'évaluation des cycles supérieurs et quand on évalue les défis par rapport au nombre d'étudiantes et d'étudiants qui sont recrutés dans les programmes. Je crois que c'est une réflexion qui s'amorce par rapport aux cycles supérieurs, mais ça ne fait pas partie du plan en ce moment.

**Bouchard** : Dans la résolution que j'avais présentée portant sur la gestion des études supérieures, j'avais déploré un peu que nous n'avions pas d'appui professionnel pour faire cette publicité. J'aimerais que l'on en tienne compte et que l'on entreprenne des actions de ce côté.

**Recteur et vice-chancelier** : Je ne suis pas en désaccord avec l'analyse que vous faites et je crois que c'est une question qui doit être étudiée. Est-ce que l'on souhaiterait que cela soit fait au niveau de la Faculté des études supérieures et de la recherche? Possiblement. À l'heure actuelle, l'équipe qui se consacre au recrutement n'est pas équipée et n'a pas ce champ d'activité. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas y réfléchir. Je sais qu'il y a des projets de création d'un nouveau doctorat et qu'il y a des projets de création au niveau des maîtrises. Je pense que l'on a du travail à faire. Je pense aussi que toute la stratégie de recrutement autour des cycles supérieurs est différente que celle du premier cycle. Elle doit être basée autour des équipes de recherche dans les facultés et autour des bourses de cycles supérieurs. Je crois que c'est une question à venir, mais au Conseil des gouverneurs, elle n'a pas été soulevée.

**Deguire** : La subvention provinciale augmente de 6 %, mais compte tenu que maintenant vous devez couvrir l'absence de la hausse des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants, on peut difficilement comparer le tout avec les hausses des années précédentes. Pouvez-vous nous dire quelle proportion du 6 % correspond à la couverture de la hausse habituelle des droits de scolarité et quelle proportion serait la hausse nette comparable aux années précédentes?

**Recteur et vice-chancelier** : L'an dernier, l'augmentation de la subvention provinciale était de l'ordre de 3,4 % et on avait augmenté les droits de scolarité de 3,9 % si je me souviens bien. Cette année, en presumant qu'une subvention normale aurait été de 3,4 %, il reste 2,6 % et ceci correspond plus vers les 5 à 5,5 % des droits de scolarité. Peut-être qu'il y a un écart de 1 % sur les droits de scolarité.

Enfin, je suggère que l'on fasse le point *Affaires nouvelles* avant l'*Évaluation du président d'assemblée*. Comme ça, on aura un président d'assemblée pour traiter les affaires nouvelles. Si l'on est d'accord, j'aimerais que l'on inverse les points.

**Note de la SG** : Le point 16 de l'ordre du jour a été traité après le point 17.

## 16. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée se retire pour cette partie de la réunion.

**Recteur et vice-chancelier** : D'abord, je souhaite remercier monsieur Snow pour ses bons services au cours de la dernière année universitaire. Il s'agit de sa huitième année. Merci pour l'excellent travail.

Cela fait déjà une vingtaine d'années que le Sénat académique a choisi d'avoir un président d'assemblée. Annuellement, le Sénat académique procède à l'élection de sa présidente ou de son président au mois d'août. L'évaluation de la présidence se fait au mois de mai. C'est ce que je vais vous demander de faire tout de suite.

## 16. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE (suite)

Le Bureau de direction du Sénat académique fera la compilation des résultats et s'il y a une volonté de la part du Sénat académique que l'on retienne monsieur Snow, le Bureau de direction du Sénat académique l'approchera pour lui proposer un nouveau mandat. On procédera à l'élection dès la réunion du mois d'août. Si ce n'est pas la volonté du Sénat académique ou si monsieur Snow n'est pas en mesure de continuer, il est proposé que vous donniez un mandat au Bureau de direction du Sénat académique d'identifier une personne et que ce dernier présente une proposition à la réunion du mois d'août.

## 17. AFFAIRES NOUVELLES

### 17.1 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton

**Winter** : On m'a demandé de mettre à l'ordre du jour le point concernant l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton car c'était un document qui avait été discuté uniquement, d'après mon information, au Conseil des gouverneurs et qui n'était pas passé au Sénat académique préalablement. Je crois qu'il y a des éléments dans ce document qui devraient être discutés au Sénat académique. C'était trop tard pour le mettre à l'ordre du jour de façon officielle, alors je demanderais par la présente que l'on suspende l'application de ce document jusqu'au moment où il pourra être discuté au Sénat académique.

**Président d'assemblée** : C'est une proposition que vous faites?

**Winter** : Oui.

**Président d'assemblée** : La secrétaire générale demande si l'on peut admettre des propositions dans les *Affaires nouvelles*. Je pense que c'est une proposition de procédure ici, ce n'est pas une proposition sur le fond. Il semble que la raison pourquoi on n'admet pas des propositions, c'est pour ne pas discuter sur le fond si les membres du Sénat académique n'ont pas été prévenus. Il me semble que c'est recevable comme proposition.

**Deguire** : C'est pour appuyer et pour faire un commentaire. La discussion devrait avoir lieu normalement lorsque cela reviendra au Sénat académique, donc on n'est pas forcé d'avoir une discussion maintenant. On accepte de reporter cela à la prochaine réunion, les gens recevront l'information, auront le temps de la lire et la discussion aura lieu à ce moment.

**R** : 30-SAC-080502

Manfred Winter, appuyé par Paul Deguire, propose :

*« Le Sénat académique demande au Conseil des gouverneurs que l'on suspende l'application du document Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton jusqu'à ce que le Sénat académique l'ait étudié. »*

**Winter** : Le seul but de ceci est que le document soit discuté au Sénat académique. Je ne demande pas la discussion aujourd'hui.

**Recteur et vice-chancelier** : J'ai suggéré à un moment donné au Conseil des gouverneurs lors du débat sur cette question que si c'était la volonté de certaines personnes de l'amener au Sénat académique, alors elles pouvaient le faire et effectivement, c'est ce que vous faites aujourd'hui. Je pense que le Sénat académique peut se saisir des questions qu'il juge à propos.

Je voudrais quand même rappeler que ce dossier est un dossier qui a été initié par les étudiantes et les étudiants en 2004 quand monsieur Brian Gallant était président de la FÉÉCUM. Ce dossier a été présenté directement au Conseil des gouverneurs par les étudiantes et les étudiants. M. Deguire s'en souviendra, il était gouverneur à l'époque. J'ai alors posé certaines questions, pas sur la légitimité de l'importance d'avoir un énoncé des droits et responsabilités, car je pense que l'on doit applaudir ceci, mais sur l'objectif de ce

### 17.1 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (suite)

document. Est-ce que l'objectif est de créer de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités? Est-ce que c'est plutôt une question de faire la synthèse des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton, une synthèse par rapport aux différents textes qui sont plus réglementaires, qui sont plus formels, je pense particulièrement aux conventions collectives, aux Statuts et règlements, aux règlements universitaires, etc.?

Au départ, le texte initial était assez volumineux et, à mon point de vue, aurait eu pour effet de créer de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités. C'est de là qu'il avait été convenu au Conseil des gouverneurs que l'on allait référer ceci et que l'on allait travailler avec les étudiantes et les étudiants pour essayer de revoir ce document dans la perspective d'une consolidation des droits et des responsabilités. La démarche qui a été faite au cours de ces deux ans a été dans cette perspective et, à ce moment-là, il y avait eu un petit groupe de travail qui avait été créé pour essayer de faire un peu l'épuration de ceci pour assurer qu'il y aurait un énoncé, mais un énoncé qui n'aurait pas pour objet de créer de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités. C'est dans cette perspective que l'évolution du dossier s'est faite. Je tenais à mentionner ceci.

Je sais qu'il y a des gens qui semblent avoir un malaise par rapport à cela. J'ai hâte de voir à la prochaine réunion du Sénat académique si le malaise était surtout du fait que c'était un malaise procédural ou un malaise sur le fond, car je me souviens de celles et de ceux qui croient que des précautions ont été prises pour assurer que l'on n'annonçait pas de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités dans ce document. Si on l'avait fait à ce moment-là, le processus décisionnel autour de ceci aurait été complètement autre. Évidemment, lorsque l'on touche aux Statuts et règlements de l'Université, il y a une procédure de modification prévue à cet effet. Lorsque l'on touche les règlements académiques, il y a une autre procédure. Lorsque l'on parle des conventions collectives, c'est aussi une autre procédure. Je pense que c'est important de préciser ceci. Ce dossier est allé deux ou trois fois au Conseil des gouverneurs et, à chaque fois, il a été convenu, et l'on a informé le Conseil des gouverneurs également à ce moment-là de l'importance d'avoir un groupe de travail qui ferait un exercice dans le respect des Statuts et règlements, des textes réglementaires et des conventions collectives de l'Université.

**J. Robichaud** : Pour la FÉÉCUM, la plus grande crainte que nous avons si l'on remet ce dossier à la prochaine réunion du Sénat académique, c'est que la promotion de ces énoncés ou même le fait d'inclure l'Énoncé dans le Répertoire étudiant, ne pourra pas avoir lieu en 2008-2009. Ceci retardera la mise en œuvre de l'Énoncé comme tel. Comme le recteur et vice-chancelier vient de le mentionner, ceci a été discuté au Conseil des gouverneurs. Nous recevons les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs. Ce n'est pas la première fois que l'on nous met au courant de cette initiative. Je pense que c'est important pour les étudiantes et les étudiants que ce soit inséré dans le Répertoire pour la prochaine année académique.

**Deguire** : Je voudrais rassurer le recteur et vice-chancelier et rassurer les étudiantes et les étudiants. Le but des professeures et des professeurs qui se sont prononcés n'est pas de court-circuiter l'Énoncé, qui pour la plupart, après l'avoir lu, sont déjà appliqués de toute façon à l'Université de Moncton. Le problème, c'est que les professeures et les professeurs sont interpellés à plusieurs reprises. Là, on voit un document final et on aimerait pouvoir réagir tout simplement. Peut-être que l'idéal aurait été, après l'avoir observé au Sénat académique, que cela passe effectivement au Conseil des gouverneurs. Certaines personnes ont été surprises et elles ont demandé que cela passe au Sénat académique. Peut-être que ça va retarder l'insertion dans le Répertoire, mais ces droits et ces responsabilités sont déjà en pratique à l'Université de Moncton. Peut-être même que la réflexion qui sera faite au Sénat académique va permettre d'améliorer le document? Ce n'est pas que l'on est contre le contenu, mais certaines personnes se sentent interpellées et elles auraient aimé réagir là-dessus.

**Bouchard** : C'est un document qui touche essentiellement l'académique. Ce document aurait dû être discuté au Sénat académique avant même le Conseil des gouverneurs. Je pense que c'est un point important. Ce n'est pas de nature financière, c'est vraiment de nature académique. J'ai des difficultés sérieuses à ce que cet Énoncé apparaisse dans le

17.1 **Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton** (suite)

Répertoire. On dit « c'est juste une reprise des règlements ». Je ne suis pas certain que ce soit des reprises de règlements. Il y a des choses que je n'ai jamais vues dans les règlements. Les manuels de cours rédigés en français, ça fait partie des règles de l'Université en première année?

**Recteur et vice-chancelier** : Pas en première année de maîtrise.

**Bouchard** : C'est vrai que ça fait longtemps que je n'ai pas enseigné au baccalauréat, mais peut-être que cela m'a échappé. Une professeure ou un professeur n'a pas le droit de modifier son syllabus sans obtenir l'approbation de toutes les étudiantes et tous les étudiants, c'est écrit dans le règlement?

**E. Robichaud** : Point d'ordre. Nous n'avons pas reçu ce document.

**Bouchard** : Si j'entends bien, ce document devrait paraître dans le prochain Répertoire de l'Université de Moncton sans que cela ait passé au Sénat académique. Je pense qu'il y a un problème.

**Président d'assemblée** : M. Bouchard, votre point est qu'il y a des questions qui vont au-delà des Statuts et règlements. C'est ça votre point?

**Bouchard** : Oui.

**VRER** : Je suis d'accord avec les gens qui ont dit que les professeures et professeurs étaient interpellés là-dedans, je peux comprendre, c'est vrai. Je dirais que les professeures et les professeurs ne sont pas interpellés différemment de ce qui est déjà entendu dans la convention collective. Ça n'ajoute rien de nouveau et je ne vois vraiment pas pourquoi nous devrions stopper le processus. Je veux tout simplement vous dire que je voterai contre.

**Président d'assemblée** : Je sais que c'est une situation un peu anormale parce qu'il y a des personnes qui n'ont pas vu le document. Donc, c'est difficile de voter pour reporter un document que l'on n'a pas vu.

**Recteur et vice-chancelier** : Dans le fond, c'est une proposition qui demande à l'Université de suspendre l'application de ceci. Il y a une réunion du Conseil des gouverneurs au mois de juin. Je vais informer le Conseil des gouverneurs de la position du Sénat académique là-dessus. Je pense que c'est le plus que l'on puisse faire aujourd'hui. On ne peut pas suspendre un document que l'on n'a pas approuvé ici. Il y a un document que le Sénat académique souhaiterait étudié et je vais en informer le Conseil des gouverneurs en leur disant « voici le vœu du Sénat académique ». Je comprends qu'il y a des gens ici qui semblent indiquer qu'il y a des éléments qui relèvent du Sénat académique dans ce dossier. J'aurais bien aimé, avec vous, que vous me disiez lesquels relèvent de la compétence du Sénat académique. Je ne suis pas encore certain.

**Président d'assemblée** : Il y a un problème avec la formulation de la proposition. Je crois que vous avez proposé que l'application de l'Énoncé soit suspendue. Le Sénat académique ne peut faire cela que s'il possède évidemment l'autorité d'appliquer le document. Ce n'est pas le document du Sénat académique. Est-ce que l'on doit interpréter votre proposition comme étant une recommandation au Conseil des gouverneurs de suspendre l'application?

**Winter** : Je crois que c'est évident pour toutes les professeures et tous les professeurs membres du Sénat académique qu'il y a ici quelque chose qui aurait dû être discuté au Sénat académique. Même si j'étais tout à fait d'accord avec ce qui est dans le document, et j'ai lu le document, je m'objecterais quand même de la façon dont le document a été traité. Il doit obligatoirement passer par le Sénat académique. Vous pourriez dire que je suis hors d'ordre et que ça n'a pas sa place et puis, à ce moment-là, j'accepterai que vous avez gagné et que j'ai perdu. Ce n'est pas ça la question. Il y a quelque chose ici qui se passe qui n'est pas grave, mais quand même, c'est encore cette petite porte, c'est le canari qui est dans la mine. Je crois que les choses académiques doivent passer au Sénat académique. Et ceci est en partie une chose qui tient de l'académique. Juste la question

17.1 **Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton** (suite)

du syllabus est problématique. Je crois qu'il faut réellement voir; je n'ai pas pu dire mon opinion sur le fonctionnement d'un syllabus ici. J'aurais possiblement eu l'occasion de discuter comment un syllabus, dans un cas idéal, devrait fonctionner. Je n'ai pas eu cette occasion. J'aurais dû avoir l'occasion d'en discuter parce que ça va avoir un effet sur mon enseignement. Je crois que c'est un peu baroque la façon que je m'exprime ici, je crois que vous comprenez ce que je veux dire.

**Président d'assemblée** : Oui, cependant, comme président d'assemblée, j'ai la responsabilité de déterminer si une proposition mise sur la table est recevable ou non. Je m'excuse, c'est peut-être de la *procédurite*, mais c'est mon rôle. J'ai déterminé au départ que, si c'était une proposition procédurale, c'était recevable étant donné que ça ne touchait pas le fond de la question. Maintenant, je m'aperçois que, même sur le plan procédural, il y a un problème parce que le Sénat académique, comme n'importe quel autre corps, n'est pas capable de suspendre l'application d'une décision qui n'est pas la sienne. Je vous demanderais de formuler votre proposition pour dire que vous demandez au Conseil des gouverneurs de suspendre l'application, sinon votre proposition devient irrecevable. Est-ce que vous voulez la formuler dans ce sens?

**Winter** : Oui.

**Président d'assemblée** : M. Deguire, est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

**Deguire** : Je suis d'accord avec ça.

**Gauvin** : Je comprends ce que l'on est en train de faire, mais c'est grave parce que, à toutes les fois, le Conseil des gouverneurs pourra faire ce qu'il veut et ensuite le Sénat académique ne pourrait rien dire, car on n'a pas le droit de se prononcer, on ne pourra faire que des recommandations, de stopper les trucs, alors que ça touche des questions académiques.

**Président d'assemblée** : Je suis désolé sénateur Gauvin, mais c'est simplement l'idée que le Sénat académique n'a de compétences que sur ses propres décisions. S'il n'est pas d'accord avec la décision d'un autre corps, il peut lui dire et, à la limite, entamer une action. Cela s'est déjà fait. Mais le Sénat académique n'est pas capable de détruire une décision qui a été prise par le Conseil des gouverneurs. C'est une question juridique tout simplement.

**Bouchard** : Je me demande si le sénateur Winter serait d'accord que l'on demande au Conseil des gouverneurs de suspendre l'Énoncé, mais en ajoutant « dans le respect des juridictions des instances universitaires ».

**Président d'assemblée** : Est-ce que je pourrais vous suggérer, si c'est votre vœu, d'en faire un amendement. Ce n'est pas une question sur laquelle je pense que l'on peut avoir un consensus facilement.

Amendement

**P : 31-SAC-080502**

Gilles Bouchard, appuyé par Serge Gauvin, propose :

« *Que l'on ajoute dans le respect de la juridiction des instances universitaires. »*

**Winter** : Est-ce que le Conseil des gouverneurs pourrait refuser l'amendement et la proposition?

**Président d'assemblée** : Ça me paraît évident.

### 17.1 Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (suite)

**Recteur et vice-chancelier** : D'abord, je voudrais que l'on s'assure entre nous que le Conseil des gouverneurs n'a pas essayé d'agir d'une façon mal intentionnée par rapport à son champ de compétence. C'est sûr que d'amener la recommandation du sénateur Winter au Conseil des gouverneurs de la façon qu'elle a été formulée est une chose. D'amener l'amendement, j'ai l'impression que cela pourrait être interprété comme si l'on a décidé d'avoir une confrontation entre le champ de compétence des deux instances. Peut-être que l'on peut prendre la responsabilité, nous les officiers de l'Université, mais il faut que vous compreniez que lorsque l'on a amené cela au Conseil des gouverneurs, on l'a amené avec la prémisse suivante : ceci n'avait pas pour effet de modifier ni les règlements universitaires, champ de compétence du Sénat académique, ni les conventions collectives, qui sont approuvées par le Conseil des gouverneurs après que l'on ait eu une entente entre les parties, ni les Statuts et règlements. Et les Statuts et règlements qui découlent de la *Loi sur l'Université de Moncton* sont aussi un champ de compétence du Conseil des gouverneurs. Je veux que vous compreniez que le Conseil des gouverneurs n'a pas essayé d'agir d'une façon à insulter le Sénat académique. Je pense qu'il a voulu d'abord agir parce qu'il est sensible aux étudiantes et aux étudiants qui sont au cœur de la mission de cette Université. Ceci était une initiative étudiante et nous avons pris soins d'essayer de voir avec nos ressources que l'on n'allait pas contredire les textes statutaires de l'Université.

**Baudouin** : Quand on parle des instances universitaires, la question que je me pose revient à la proposition et toute la question d'arrêter les démarches. La manière que je le comprends, arrêter les démarches veut dire introduire ce texte dans le Répertoire. Ma question est de savoir de quelle instance universitaire relève le Répertoire, car c'est là que l'on y retrouve la description des cours, la description des programmes, les règlements universitaires. Est-ce que cela relève du Sénat académique? Si oui, je pense que le Sénat académique a le droit de dire que l'on ne veut pas que quelque chose y paraisse.

**Président d'assemblée** : Votre commentaire ne porte pas sur l'amendement. Votre commentaire porte sur la proposition. Je pense que la réponse est que le Répertoire relève du Sénat académique.

**Bouchard** : Comme c'est moi qui ai présenté l'amendement et après avoir entendu les explications du recteur et vice-chancelier, ce qui m'intéresse avant tout, c'est que le Conseil des gouverneurs accepte que le Sénat académique se prononce. S'il y a plus de chance que ceci se fasse avec la proposition initiale du sénateur Winter, je suis prêt à retirer cet amendement si le sénateur Gauvin est d'accord avec moi. Sachez que ce qui nous motive principalement, c'est que l'on pense que cette question devrait quand même être traitée au Sénat académique.

**Gauvin** : Je suis prêt à retirer mon appui. Je veux corriger une perception que l'amendement que j'ai appuyé ne visait pas à entrer en confrontation avec le Conseil des gouverneurs. Dans mon esprit, c'était de rappeler à tous les participantes et participants qu'ils ne sont pas toujours bien au courant des choses et de la façon de procéder.

**Président d'assemblée** : Est-ce que quelqu'un d'autre s'oppose à ce que l'amendement soit retiré? Je considère donc que l'amendement est disparu. On revient à la proposition principale.

**Recteur et vice-chancelier** : Si je comprends bien, afin que je puisse bien communiquer la discussion au Conseil des gouverneurs du mois de juin, l'intention du Sénat académique serait de traiter cette question à la réunion du mois d'août.

Vote sur R30

Pour 26

Contre 3

ADOPTÉE

### 17.2 Remerciements

**Président d'assemblée** : J'aimerais formuler des remerciements à l'endroit des personnes suivantes qui terminent leur mandat : Andrew Boghen, Lise Caron, Étienne Dako, Marielle Gervais, David Lonergan, Yahia Djaoued et Ward O'Neill. Merci infiniment à toutes ces personnes qui ont œuvré au sein du Sénat académique. Pour ma part, je termine aussi mon mandat et je vous laisse entre les bonnes mains du recteur et vice-chancelier.

**18. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 22 août 2008 à 8 h 30.

**19. CLÔTURE**

La séance est levée à 14 h 15.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale